

CONGRES LIBERAL Me Paul Gérin-Lajoie sera candidat

(LIRE EN PAGE TROIS)

Temps : nuageux avec
neige légère
Maximum : 20
Gracieuseté de :
Shearer Lumber Co. Ltd
MONTREAL

Directeur: Gérard FILION

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: André LAUR ENDEAU

VOL. XLIX — No. 15

MONTREAL, MARDI, 21 JANVIER 1958

10 sous le numéro

Pearson demande le pouvoir... sans élection!

APRES VINGT ANNEES D'ATTENTE

La production et la vente du cidre seront légalisées à la présente session

par Jean BENOIT

Après vingt années d'attente et d'opposition à l'illégalité, les producteurs de cidre au Québec ont enfin une loi pour les régir.

Nous avons appris de sources officielles que le projet de loi, introduit en Chambre d'ici quelques jours ou tout au moins avant la fin de la session.

Le juge Héon aurait mis deux années de travail à préparer ce projet de loi. Au cours d'un voyage en Europe, il en aurait profité pour étudier la législation relative à la fabrication du cidre en France, et dans les pays scandinaves.

Il a été impossible de connaître de sources officielles les principales modalités du projet de loi, mais une brève enquête faite auprès de personnes familières à la question laisse entrevoir que le gouvernement permettra la fabrication de deux qualités de cidre, l'une à base de pomme (environ 2 p.c.) qui serait vendue dans les épiceries licencées, tout comme la bière; l'autre, avec un pourcentage d'alcool supérieur à 7 p.c., qui serait vendue exclusivement dans les magasins de la Commission des liqueurs de la province.

En ce qui concerne les normes de production exigées des producteurs, il est encore plus difficile de les prévoir. Mes interlocuteurs ont toutefois exprimé l'avis qu'il est plus probable que le gouvernement émettra des permis de production. Ils considèrent que ce serait une bonne chose, puisque cela permettrait l'élimination des producteurs insuffisamment outillés ou incompétents. Mais d'autres ont exprimé la crainte que l'attribution de permis pour la fabrication du cidre ne donne lieu à des abus comme ceux

auxquels le présent gouvernement nous a habitués: discrimination politique, sommes rondelles qu'il faut verser dans la caisse électorale, comme c'est le cas pour les permis de blasons ou pour l'obtention d'un contrat de construction d'école.

Loi fédérale

Il existe une loi fédérale qui régit la production du cidre au Canada. La loi provinciale définit les conditions de mise sur le marché. Seuls quelques producteurs et la Coopérative Montérégienne ont demandé et possèdent des permis fédéraux.

Les fabricants de cidre du Québec, très incertains de leur avenir, ne sachant pas très bien s'ils sont hors-la-loi ou non, étant donné que d'une part on ne les a pas produits, d'autre part on ne les a pas vendus, ont fait des saisies spectaculaires, n'ont pas insisté pour réclamer leur permis fédéral. En demandant un tel permis, ils s'exposent à payer une taxe d'accise pour un produit qu'ils ne sont pas assurés de vendre.

Il était temps

Il était temps que le gouvernement provincial intervienne et décide de passer une loi sur le cidre. Les choses ne pouvaient plus durer comme elles étaient.

D'une part, pendant des années, on a laissé les producteurs s'outiller pour produire du cidre et emmagasiner d'énormes stocks. D'autres y ont même enfilé d'importantes sommes. Ils l'ont fait, parce qu'on les avait assurés, dans le temps, qu'ils pouvaient le faire. En 1951, quelques-uns d'entre eux se sont rendus au Pied du Courant, où se trouve le bureau-chef de la Commission des liqueurs, pour demander officiellement la permission de produire du cidre. On leur répondit d'en faire, de venir porter des échantillons de leurs produits, puis, qu'on aviserait. En 1954, le ministre provin-

cial de l'agriculture, M. Laurent Barre, demanda aux producteurs d'utiliser leurs surplus de pommes pour en faire un concentré qui servirait à la fabrication du cidre. Ce concentré, emmagasiné à la coopérative de Rougemont, fut finalement vendu à perte en Europe.

D'ailleurs, ce n'est un mystère pour personne qu'il se produit et se vend du cidre dans la province depuis de nombreuses années. Pour celui qui ne pouvait se rendre dans la région pomicole montérégienne, il n'avait qu'à aller chez l'épicier du coin pour s'en procurer. Tous n'en vendaient pas, mais ils étaient nombreux.

L'ignorance non plus ne l'ignorait pas. A preuve certains lettres et confirmations d'achats de provenance gouvernementale que des producteurs m'ont montrées. Le ministère du bien-être social et de la jeunesse a confirmé un achat de \$100, de cidre, en date du 15 décembre 1953, pour l'inauguration de l'Ecole des arts et métiers de St-Jean; un achat de \$100, de cidre, en date du 9 septembre 1953, pour l'ouverture officielle de l'exposition des arts du Québec, à l'Ecole des beaux-arts de Montréal.

Il y a aussi cette lettre, datée du 28 mars 1951, en provenance du Bureau du conseiller technique, Conseil exécutif, Hôtel du gouvernement, Québec. En voici le texte:

Monsieur X...
re: Salon de l'Hôtelier.

Je vous inclus un chèque au montant de \$228, en paiement de votre compte... Votre cidre était délicieux et beaucoup de gens m'ont demandé votre adresse que je me suis fait un plaisir de leur fournir.

Signé: Paul GOUIN.

(Suite à la page 3)

"Vous avez peur du verdict populaire", dit Diefenbaker

Le vote aujourd'hui

par Clément BROWN

OTTAWA — Dans un duel oratoire d'une violence que l'on n'a pas vue en chambre depuis les années critiques de 1924 et 1925, les chefs des deux principaux partis politiques du Canada se sont affrontés hier aux Communes canadiennes.

Jamais un leader de l'Opposition n'a-t-il été confronté, dans son premier discours par un tel barrage d'interruptions. M. Pearson sur qui les yeux de tous les Canadiens étoient fixés a attaqué pendant plus d'une heure, avec une agressivité qu'on ne lui aurait pas crue, la politique du gouvernement et blâmé les conservateurs pour les difficultés économiques que connaît présentement le Canada.

Puis aux acclamations de ses partisans et des conservateurs, il a déclaré qu'il présenterait un amendement à la motion gouvernementale pour voter des subsides. Mais cet amendement, dit-il, s'il est adopté par la Chambre, ne nous obligera pas à déclencher une élection. Le temps n'est pas venu de consulter le peuple. Seul le peuple a le droit de nous substituer aux conservateurs en reprenant le pouvoir et de consulter le peuple en une période plus favorable.

La violence de M. Pearson, M. Diefenbaker a répondu par une violence égale. Il a été brutal, amer, méchant à l'occasion, il a fustigé les libéraux en les accusant d'être responsables du marasme dans lequel le gouvernement se débat. Il a ridiculisé le chef libéral qui, dit-il, est prêt à défaire le gouvernement, mais n'a pas assez de courage pour demander l'avis du peuple. Il veut faire revenir l'horloge au 10 juin et effacer la désapprobation dont son parti a été l'objet à cette date fatidique.

Début éloquent

La séance avait pourtant commencé par un moment d'émotion. M. Diefenbaker présentait à M. Louis Saint-Laurent, devenu simple député de Québec-Est, les regrets et les hommages du peuple canadien et des représentants de la nation. Puis il salua cordialement le nouveau chef de l'Opposition, M. Lester B. Pearson, en reconnaissant qu'il a su brillamment accéder au plus haut poste de la politique canadienne à l'exception de celui de chef du gouvernement. Coldwell, au nom du PSD, et M. Low, au nom du crédit social, y allèrent aussi avec sincérité de leurs félicitations.

M. Saint-Laurent d'abord et M. Pearson ensuite répondirent en termes émus. M. Saint-Laurent déclara qu'il ne prenait pas congé de la Chambre, puisqu'il resterait "pour un bout de temps". M. Pearson vanta les mérites de notre système démocratique qui permet à la Couronne de rétribuer celui-ci même qui cherche à défaire le premier ministre de la Couronne et qui lui enjoint même de s'occuper sans relâche à cette tâche.

La bataille commence

Puis après une série de questions auxquelles les députés

participèrent de façon discrète, le gouvernement présenta sa fameuse motion de subsides sur laquelle le vote sera pris demain soir, au plus tard.

Prosperité libérale

M. Pearson se leva aux acclamations enthousiastes de sa députation. Il reprocha au gouvernement de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour parer aux difficultés que le Canada traverse actuellement et, chiffres en mains, fit des comparaisons entre ce que les Canadiens ont connu pour les libéraux et ce qu'ils connaissent depuis le 21 juin.

Seul un retour du parti libéral au pouvoir, déclara-t-il, peut permettre un renversement de la situation. Voilà pourquoi je fais présenter un amendement à la motion du premier ministre.

Chose assez rare les deux côtés de la Chambre accueillirent cette déclaration avec un enthousiasme indescriptible, conservateurs et libéraux exprimant leur satisfaction de pouvoir enfin se battre dans des conditions normales.

M. Pearson mit cependant une restriction immédiatement à sa motion. Nous n'avons pas l'intention, dit-il, de déclencher une élection si notre motion est acceptée par la majorité des députés. Les temps sont trop difficiles pour que le Canada, qui subit une récession économique, subisse en plus une élection générale.

Notre résolution est à l'effet que si le gouvernement conservateur est défait, nous allons le remplacer immédiatement et plus tard consulter le peuple. Nous avons d'excellents motifs pour soutenir nos prétentions à ce sujet, dit-il. Car nous avons autant de raisons que les conservateurs de former le gouvernement.

Aussi, la motion de M. Pearson déclara-t-elle en termes spécifiques que, de l'avis de la Chambre, c'est un gouvernement libéral qui doit maintenant diriger les affaires du pays.

Le nouveau leader de l'Opposition invite donc les tiers partis à lui donner le pouvoir immédiatement, à la place de M. Diefenbaker mais sans élection populaire.

Ironie et violence

Aux acclamations qui accueillirent chez les libéraux la fin du discours de M. Pearson succéda

(Suite à la page 3)

LETTRE D'OTTAWA

Les sous-entendus sont plus éloquentes que l'amendement

par Clément BROWN
correspondant parlementaire du "Devoir"

OTTAWA — Même si l'on doit admirer l'ingéniosité avec laquelle le nouveau chef libéral s'est tiré d'une situation difficile en présentant à la motion de subsides un amendement que seuls les libéraux peuvent adopter, il n'en reste pas moins vrai que, dépourvu de toute la violence qu'il a su y mettre, M. Lester B. Pearson avoue que son parti n'est pas encore prêt à se mesurer aux conservateurs et aux autres groupes représentés aux Communes.

La prétention même du leader libéral à savoir que son parti a les mêmes droits que le parti conservateur de prendre le pouvoir, est démentie par l'attitude de prise, le 10 juin, par M. Louis Saint-Laurent de démissionner et de remettre le pouvoir à M. John Diefenbaker.

Les libéraux, en restant en selle, auraient eu la chance de consulter les députés et de savoir si réellement ou non, leur régime avait été défait dans la pensée des représentants du peuple.

D'ailleurs, en droit constitutionnel, la solution offerte par M. Pearson est insoutenable justement parce que les libéraux ont refusé de demander une élection immédiate pour connaître la pensée profonde et la décision finale des électeurs canadiens.

Le gouvernement Diefenbaker a rapidement saisi l'anomalie de la suggestion faite par le leader libéral. Vous voulez, dit le chef des ministères, arrêter l'horloge au 10 juin. Si vous voulez le pouvoir, il n'y a qu'une chose à faire, présenter un amendement acceptable pour tous les partis d'opposition.

Sur ce point, aucun commentateur politique n'a différé d'avis avec le premier ministre.

Les ministères, malgré leurs sourires d'ironie bien compréhensible au spectacle du chef de l'opposition officiellement encombré dans une série d'arguments qui n'ont abouti qu'à un aveu d'impuissance, ont toutefois eu la révélation du véritable Lester B. Pearson.

Il faut dire que le chef de l'opposition a quitté le ton des coquelicots mondains pour se déchainer contre le gouvernement. Le prochain scrutin populaire, ont dû constater les conservateurs, ne sera pas cette bataille à coups de mouchoir qu'ils présument. Le sang va couler.

Fouettés par un duel oratoire qui n'a pas dû avoir son pareil dans l'histoire parlementaire, les députés de tous les partis aiguissent leurs couteaux. La mêlée sera violente, beaucoup plus violente qu'on ne l'avait cru au premier regard.

M. Pearson a remporté un succès incertain. Il est un orateur puissant, capable de remuer ses auditeurs. Il a l'éloquence d'un tribun populaire. Il a insufflé à ses députés un esprit combatif. L'effet de sa diatribe a été remarquable en dépit de la situation extrêmement difficile dans laquelle le chef libéral se débat.

D'autre part le leader libéral sait qu'il n'est ni le digne représentant, non seulement de la part des libéraux, mais aussi de la part des sociaux-démocrates et des créditistes.

La Chambre a vu un premier ministre aussi puissant que jamais, capable de porter des coups extrêmement violents allant de la menace à la méchanceté voulue et amère.

Les deux hommes, il faut le dire, ont été à la hauteur de ce que l'on attendait d'eux. Ils ont prononcé leurs discours devant

une assemblée houleuse qui les interrompait. Ces interruptions ranimaient leur énergie.

Quant aux porte-paroles des tiers partis ils ont montré que les alliances momentanées entre les groupes ne sont que superficielles et que ni les uns ni les autres ne sont disposés à se laisser bousculer sans riposter de façon énergique.

L'aveu de faiblesse de M. Pearson n'est que temporaire. Il temporise afin de refaire les forces de son parti fortement ébranlé à la dernière consultation populaire.

Et immédiatement se pose la question: s'il réussit à passer à travers la motion Pearson, M. Diefenbaker prendra-t-il l'initiative de déclencher une élection?

C'est probable. Mais on peut être certain alors que les libéraux lui reprocheront de préférer provoquer une crise politique plutôt que de s'attacher à ranimer l'économie canadienne.

Et cet argument libéral pourrait avoir plus de poids qu'il ne le croit auprès de ceux qui n'ont pas de sympathies profondes pour les conservateurs.

Nouvelle atteinte à la liberté des écrivains en Bulgarie

SOFIA. — Pressés par le tout puissant parti communiste, les principaux romanciers, poètes et auteurs dramatiques bulgares devront mettre à nouveau la sourdine à tous leurs écrits. Avec l'effondrement du mythe de Staline, en 1956, et la dégradation quelques mois plus tard de Vukobratov, celui qui avait appelé en Bulgarie "le petit Staline", les écrivains communistes ont subi l'habitude d'écrire dans une liberté presque complète. Si l'on en juge par la liste des "hérétiques" publiés récemment par la presse communiste, il semble qu'ils furent très nombreux à profiter de cette liberté "provisoire".

Le budget de Montréal atteint \$145,000,000.

Marie Savignac aurait voulu que le comité consultatif d'étude du budget au cours de la soirée, mais deux commissaires ayant annoncé qu'ils ne pouvaient être présents il n'y avait plus quorum.

Les revenus pour fins scolaires passeront de \$28,596,067 selon l'estimé pour l'année en cours à \$31,500,000.

On prévoit que le budget pour fins municipales s'élèvera à \$145,000,000 pour l'année 1958-59 à \$114,000,000 pour l'année prochaine.

Une bonne partie de l'augmentation du revenu de l'année 1958-59 sera consacrée, apparemment aux augmentations de salaires accordées par l'administration Savignac aux pompiers, policiers et aux employés non syndiqués.

Au cours de l'avant-midi, le comité a reçu les négociateurs de l'Union des employés municipaux. On n'a pas voulu dévoiler le contenu des revendications de ce syndicat, mais apparemment elles seraient de l'ordre de \$1,000,000.

On prévoit que le budget normal augmentera lui aussi de quelques millions. C'est donc dire que si l'on place environ \$3,000,000 pour payer les augmentations de salaires et trois ou quatre millions pour l'augmentation des dépenses courantes, le budget pour fins municipales atteindra les \$114 ou \$115,000,000.

En vertu de la charte, le comité exécutif doit déposer le budget chez le greffier le 15 de février. Ce budget est soumis à l'approbation du conseil à l'assemblée statutaire de mars mais il doit être approuvé au plus tard le 15 mars.

Augmentations de salaires payées à même le budget courant

Le bill de Montréal comportera une clause visant à inclure dans le budget de 1957-58 les augmen-

tations de salaires accordées aux fonctionnaires soit en vertu de la décision arbitrale rendue par le tribunal Lachapelle ou celles accordées par l'administration le mois dernier aux pompiers et policiers ainsi que l'augmentation des frais d'hospitalisation.

Ces augmentations comprennent: 1) La somme de \$1,319,037, non prévue au budget de l'exercice 1957-58, nécessaire pour verser à ses fonctionnaires (collets blancs) pour la période du 1er décembre 1956 au 30 avril 1958, les augmentations de traitements décrétées par la sentence arbitrale du 30 avril 1957 pour régler le différend entre, d'une part, le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal et, d'autre part, la Cité de Montréal.

2) La somme de \$624,503, non prévue au budget de l'exercice 1957-58, nécessaire pour verser à ses policiers, pour la période du 1er décembre 1957 au 30 avril 1958, les augmentations de traitements payables rétroactivement au 1er décembre 1957 en vertu d'une convention collective négociée récemment, pour remplacer la précédente expirée le 30 novembre 1957.

3) La somme de \$425,693, non prévue au budget de l'exercice 1957-58, nécessaire pour verser à ses pompiers, pour la période du 1er décembre 1957 au 30 avril 1958, les augmentations de traitements payables rétroactivement au 1er décembre 1957 en vertu d'une convention collective négociée récemment, pour remplacer la précédente expirée le 30 novembre 1957.

4) Un montant n'excédant pas \$300,000 pour rencontrer les dépenses additionnelles qui lui sont occasionnées pour l'exercice 1957-58 par l'augmentation imprévue du coût d'hospitalisation, de séjour et d'entretien des indigents dans les institutions d'assistance publique.

Le bill ne tient pas compte des augmentations de 15 et 10 p.c. accordées aux directeurs de services, leurs adjoints et les non-syndiqués.

M. Savignac veut réduire à néant l'influence de la ligue

Contrairement à ce qui a été annoncé dernièrement, l'administration municipale veut faire disparaître non seulement le vote des deux tiers au Conseil municipal mais aussi le vote à la majorité absolue, c'est-à-dire 51 voix.

Verbalement, le président du comité exécutif a laissé entendre à plusieurs reprises que l'amendement à la charte proposé avait pour but de remplacer le vote des deux tiers par la majorité absolue et la majorité absolue par la majorité simple.

On a distribué hier le texte des amendements. On constate que l'amendement tel que rédigé va beaucoup plus loin que ce que l'on avait annoncé antérieurement.

L'amendement a pour effet, disent les notes explicatives, "d'abroger les dispositions de la Charte qui requièrent le vote des deux tiers des membres présents et celles qui requièrent la majorité de tous les membres du Conseil pour qu'une question soit décidée positivement ou négativement".

D'ores et déjà, la règle générale sera la majorité des membres présents et la règle d'exception requerra le tiers de tous les membres du Conseil, si ce tiers représente un plus grand nombre de votes que la majorité des membres présents.

Il devient donc tout à fait évident que l'administration de M. Jos-Marie Savignac veut réduire à néant l'influence que pouvait avoir au Conseil municipal le groupe de la Ligue d'Action Civique.

Et hier avant-midi, le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac est arrivé avec un autre changement de dernière minute. L'exécutif, a-t-il annoncé, présentera un rapport pour amender l'amendement et rétablir le vote de la majorité absolue dans le cas de la nomination, suspension et destitution

du directeur des services et son adjoint et des directeurs des divers services.

On décèle là une autre manœuvre qui a pour but d'empêcher la Ligue de bloquer certaines nominations que l'administration s'apprête à faire.

La charte stipule que "la nomination, la suspension ou la destitution et le salaire du directeur des services ne seront décidés que par le vote de la majorité absolue du conseil", sans rapport préalable du comité exécutif.

Elle dit aussi dans le cas de l'adjoint au directeur des services: "Le conseil, à la majorité absolue de ses membres, nomme un adjoint au directeur des services, selon la recommandation de celui-ci".

En vertu de ces deux dispositions de la charte il faut que 51 membres du Conseil, quel que soit le nombre de membres présents, à la séance, se prononcent en faveur de la nomination ou de la destitution.

Dans le cas des autres directeurs de services, la charte dit: "Tous les chefs de service sont nommés, suspendus ou destitués par le conseil sur rapport du comité exécutif. Ce rapport ne peut pas être amendé. Il ne peut être rejeté qu'à la majorité absolue du conseil". En d'autres termes cela veut dire que le Conseil doit accepter le rapport de l'exécutif. Si il désire le rejeter il faut que 51 membres votent contre.

Si, tel que le propose l'amendement principal, tous les votes à la majorité absolue étaient remplacés par la majorité simple, cela veut dire que l'administration risquerait, dans le cas de la nomination d'un ami à la tête d'un service, comme M. Lucien Grotreau par exemple, que cette nomination soit bloquée par les 42 voix que détient la Ligue.

En rétablissant le vote des 51, on s'assure que le Conseil pourra pas rejeter la recommandation.

Voilà comment l'administration Savignac entend abolir la politique de partis à l'hôtel de ville.

Le rapport économique du président, le troisième et dernier des messages annuels de la Maison Blanche au Congrès, comporte un programme en 42 points de législation domestique. La plupart des suggestions du Message sont bien connues, mais M. Eisenhower dit qu'elles sont maintenant "urgentes".

Le président n'a donné aucun indice que l'administration songe à réduire les taxes, à entreprendre des travaux publics ou à épargner pour des déficits et il a même évité les mots "récession" ou "dépression".

Exigences de la sécurité

M. Eisenhower note que le recul économique a commencé plus tôt et a été plus prononcé que les autorités l'avaient prévu. Durant

les trois derniers mois, la production nationale a diminué de \$5,000,000,000, ou 1.2 pour cent, par rapport au niveau atteint durant le trimestre précédent, qui était de l'ordre de \$139,000,000,000 par année.

Les nouvelles menaces découlant du communisme international nécessitent une augmentation du coût de la sécurité nationale, qui est déjà très lourde, a dit le président.

"Si nous appliquons une politique privée et publique prudente, ce défi peut être surmonté sans causer la désorganisation de notre économie ni la perte des libertés que nous chérissons."

"Quelles que soient les exigences de notre sécurité nationale, notre économie peut y pourvoir et nous sommes capables de les payer."

Les dépenses accrues de la défense font déjà sentir leur effet stimulant dans les affaires, ajoute M. Eisenhower.

FACTEURS ENCOURAGEANTS

ETATS-UNIS: EISENHOWER SE MONTRE RESOLUMENT OPTIMISTE.

L'année '58 verrait une reprise de l'expansion dans tous les domaines

WASHINGTON — Le président Eisenhower a déclaré hier que les Etats-Unis peuvent surmonter la récession économique cette année, payer en entier les frais du programme de défense et de sécurité et assister à une relance de l'expansion économique sans inflation.

Le rapport économique du président, le troisième et dernier des messages annuels de la Maison Blanche au Congrès, comporte un programme en 42 points de législation domestique. La plupart des suggestions du Message sont bien connues, mais M. Eisenhower dit qu'elles sont maintenant "urgentes".

Le président n'a donné aucun indice que l'administration songe à réduire les taxes, à entreprendre des travaux publics ou à épargner pour des déficits et il a même évité les mots "récession" ou "dépression".

Exigences de la sécurité

M. Eisenhower note que le recul économique a commencé plus tôt et a été plus prononcé que les autorités l'avaient prévu. Durant

les trois derniers mois, la production nationale a diminué de \$5,000,000,000, ou 1.2 pour cent, par rapport au niveau atteint durant le trimestre précédent, qui était de l'ordre de \$139,000,000,000 par année.

Les nouvelles menaces découlant du communisme international nécessitent une augmentation du coût de la sécurité nationale, qui est déjà très lourde, a dit le président.

"Si nous appliquons une politique privée et publique prudente, ce défi peut être surmonté sans causer la désorganisation de notre économie ni la perte des libertés que nous chérissons."

"Quelles que soient les exigences de notre sécurité nationale, notre économie peut y pourvoir et nous sommes capables de les payer."

Les dépenses accrues de la défense font déjà sentir leur effet stimulant dans les affaires, ajoute M. Eisenhower.

FACTEURS ENCOURAGEANTS

Le président note d'autres facteurs favorables à un regain économique en 1958:

La demande forte et soutenue des consommateurs; un déclin très minime dans les revenus du pouvoir d'achat total; des débours grandissants de la part des Etats et des administrations locales; des dépenses accrues de la part des entreprises privées pour la recherche et le développement, la solide confiance du monde des affaires, comme l'attestent les programmes à long échec des compagnies pour fins d'expansion et de construction.

En résumé, "Eisenhower a prédit:

"En considérant ce que nous réserve 1958, nous avons raison de croire que le déclin dans les affaires ne doit pas nécessairement se prolonger et que l'expansion économique peut reprendre sans interruption prolongée."

Le message répète les demandes de l'administration pour une hausse du plafond de la dette fédérale, la prolongation pendant un an des taux actuels de

l'impôt des compagnies et de la taxe d'accise, l'approbation du programme agricole soumis au Capitole la semaine dernière et du nouveau programme d'aide à l'enseignement des sciences.

ANNEE PROSPERE EN '57 M. Eisenhower souligne que l'année 1957 dans son ensemble a été non seulement prospère, mais qu'elle a brisé des records en plusieurs domaines. Le ralentissement de l'automne, bien que soudain et substantiel, a laissé l'activité industrielle et commerciale à des niveaux élevés.

Il ajoute que plus de 65,000,000 de gens avaient un emploi, 300,000 de plus qu'en 1956.

La production de marchandises et services de la nation atteignait \$434,000,000,000 et le revenu personnel \$343,000,000,000. Les deux chiffres dépassaient de cinq pour cent ceux de l'année précédente.

Mais le président a admis qu'une proportion considérable de ces augmentations était attribuable à la hausse des prix.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Le Noir John Williams est reconnu coupable d'homicide involontaire

Il est accusé d'avoir poignardé à mort un Américain, Thomas Donohue, le 15 septembre dernier — Une querelle de distinction raciale qui finit mal.

John Williams, un Noir domicilié au numéro 309 de la rue Guy, âgé de 27 ans, a été reconnu coupable, hier, par un jury de la Cour du Banc de la Reine, d'homicide involontaire dans le cas de la mort de Thomas Donohue, 26 ans, demeurant au 180 de la rue Cardinal, à Albany.

Donohue, un Américain en vacances à Montréal, a été poignardé à l'entrée du viaduc de la rue de la Montagne, le 15 septembre 1957, vers 4 h. 30 du matin.

Me Alexandre Chevalier, qui agissait comme avocat conseil de la défense, a proposé un verdict d'homicide involontaire, alléguant que l'accusé était devenu hors de lui devant les insultes répétées de la victime. Le jury a délibéré environ cinq minutes avant de rendre son verdict.

Un seul coup de poignard. Le premier témoin entendu fut

le Dr Jean-Marie Roussel, médecin légiste.

Le Dr Roussel a précisé que la mort de Donohue était due à une hémorragie interne et qu'on avait relevé une seule blessure, soit une plaie sous l'omoplate gauche, attribuable à un instrument coupant. Le poumon gauche a été perforé et plusieurs artères ont été sectionnées.

"Mon nom... Tom Donohue"

Le constable Emile Dorick vint ensuite dans la boîte aux témoins. "Obeissant à un appel, dit-il, je me suis rendu, ce matin-là, à l'angle des rues Ageduc et Torrance et j'y ai trouvé un homme étendu à plat ventre, la main droite sous la tête et l'autre tendue vers l'avant. Il était en chemise et au bas de son épaule gauche, j'ai découvert une plaie

d'où le sang bouillonnait. Après lui avoir appliqué les premiers soins, j'ai tenté de le faire parler. Tout ce que j'ai pu lui arracher, c'est son nom: 'Tom Donohue...' Rien de plus. Il y avait tout autour, des gens qui criaient:

"Tais-toi, tais-toi, ne dis rien..."

"J'ai relevé des traces de sang sur le trottoir. Je les ai suivies, mais elles cessaient, vers le no 1359 de la rue Torrance..."

Après le témoignage du sergent-detective Gérard Comète et du constable Marcel Beauchamp qui ont corroboré celui du constable Dorick, le sergent-detective Fred Savage vint dans la boîte des témoins. "Je n'ai pas entendu le nom de la victime, déclara ce dernier. Elle ne m'a pas dit non plus qu'il l'avait frappé, si ce n'est qu'il s'agissait d'un homme de couleur".

"Quelque chose de brillant à la main..."

Le témoin suivant fut un habitué de ce coin de la métropole, un Noir du nom de John Turnay, 37 ans. "Je me suis présenté, dit-il, vers les 4 heures, dans un restaurant de la rue de la Montagne, au Jim's Smoke Meats, pour avaler un sandwich. J'ai vu sortir Donohue, pourchassé par Williams. Tous deux ont croisé la rue St-Antoine et se sont rendus jusqu'à l'entrée du viaduc. Donohue est tombé. Et Williams s'est jeté ou est tombé sur lui, je ne saurais dire..."

"Les deux se livrèrent un court corps à corps puis j'ai vu un des deux hommes lever le bras et le rabattre..."

"Donohue est revenu en courant... Il a traversé de nouveau la rue St-Antoine et est passé devant le restaurant en criant: 'Il m'a poignardé... Arrêtez-le, il est fou!' Williams était à ses trousses. Donohue a continué vers le sud de la rue de la Montagne, jusqu'à la rue Torrance et a tourné le coin..."

Pendant ce temps, un Canadien français, dont j'ignore le nom, a employé Williams et lui a crié: 'Laissez-le tranquille...' Williams est entré dans le restaurant et le Canadien français lui a enlevé quelque chose de la main, quelque chose de brillant..."

Le début: une querelle raciale

Le "Canadien français", Jean-Marc Couturier, 19 ans, vint ensuite rendre son témoignage. "J'étais assis près de la porte, dit-il, lorsque Donohue est

entré. Il m'a demandé la route de Caughnawaga, a commandé un sandwich et un café puis s'en est pris à Williams."

"Il a commencé par dire qu'il était très fort, qu'il ne craignait personne, qu'il pouvait battre n'importe qui..."

Williams a sorti sur le trottoir pour "s'exercer". Williams a refusé. Donohue a alors qualifié Williams de lâche, et lui a lancé plusieurs insultes à la figure. Par exemple: "Come out, black nigger bastard..." (Et le témoin en cite plusieurs autres!)

Au procureur de la Couronne qui lui rappelait que cette version différait quelque peu de celle que le témoin avait présentée, lors de l'enquête de la cour du coroner, Couturier qui a été arrêté, en décembre, pour un délit ne concernant pas le présent cas, répliqua: "Je suis en prison depuis un mois... J'ai eu le temps de réfléchir. Je sais ce que je dis..."

"Donohue était en état de boisson. C'était évident, à la manière dont il parlait et il avait de la difficulté à se tenir debout. Il a insulté Williams durant 10 ou 15 minutes, puis a enlevé son veston et sa montre pour avancer sur Williams."

"C'est alors que Williams, à tout hasard, prit un couteau derrière le comptoir. Donohue a réagi en disant: 'Non, non... Pas de couteau!' Il est sorti et Williams l'a pris en chasse..."

Couturier raconte ensuite de la même façon que Turnay, la bataille du viaduc, et ajoute: "J'ai arrêté Williams à son retour, et l'ai forcé à déposer son couteau sur le comptoir..."

Ce (suite à la page 5)

A L'EDITEUR DU "RIRATHON"

Une amende de \$75. pour la publication d'images "crues"

Clement Auger, éditeur-proprétaire de l'hebdomadaire "Rirathon", contre qui un mandat d'arrestation avait été émis, la semaine dernière, parce qu'il ne s'était pas présenté devant la Cour à la date de sa comparution, a été condamné hier à une amende de \$75, plus les frais, ou à huit jours de prison.

Auger, qui est domicilié au 937 de la rue Cherrier, a été reconnu coupable d'avoir imprimé et distribué des gravures et des histoires indécentes.

En rendant son jugement, le juge Georges Robert a souligné qu'en lisant les récentes publications de "Rirathon", il avait remarqué une sensible amélioration.

De plus, il a nuancé l'acte d'accusation: "Je crois, dit-il, que les historiettes et les dessins de ce périodique ne sont pas à proprement parler, obscènes. Ce ne sont que des histoires quelconques, à double sens, et un peu trop crues..."

Contre les critiques

Le juge Robert s'est élevé contre ce qu'il appelle, les "personnes" et les journaux qui critiquent à tort et à travers, les jugements rendus dans ces cas de publications indécentes.

AVIS DE DECES

PERREAULT — A Montréal, le 20 janvier 1958 à l'âge de 85 ans, est décédé, Wilfrid Perreault, époux de Evelina Audette, demeurant à 4946-A, avenue du Parc. Les funérailles auront lieu mercredi, le 22. Le convoi funéraire partira des Salons Mortuaires J. S. Vallée Ltée, 5310 avenue du Parc à 7h45, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 8h. Et de là en la salle de bal du Ritz-Carlton, au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

"Ces critiques, ajoute-t-il, sont mal fondées et causent un mal énorme au travail de la justice. Que ces gens se penchent donc sur les cas particuliers!"

Tous les journaux saisis, à savoir les numéros du mois d'octobre 1957, ont été détruits et la considération de cette perte financière pour l'éditeur-imprimeur a contribué au montant relativement bas de l'amende.

Pendant la mauvaise saison

Eau de mélisse des Carmes BOYER

dans un peu d'eau bien chaude et sucrée

Agent général pour le Canada J. Allard Ouellet, Montréal

Vente Spotlight EATON

COMPLETS

2 PANTALONS

POUR HOMMES

Qualité et économies exceptionnelles dans cette grande vente

Vente que des milliers de Montréalais attendent avec impatience d'année en année! Worsteds, worsteds torsades, flanelles tout laine, teints en fil, de fabrication anglaise et canadienne!

ORDINAIREMENT 72.50

Spécial de la Vente Spotlight

58.00 avec deux pantalons

Commis supplémentaires pour votre commodité. Venez tôt mercredi!

Conditions du plan budgétaire si désiré

Pas de versement comptant, 10 mensualités de 6.25, frais d'administration compris. Taxe de vente payable à l'achat.

Voici la Grande Vente de complets tant attendue par les Canadiens d'un océan à l'autre — la VENTE SPOTLIGHT EATON! Vous pourrez profiter mercredi d'un achat en quantité considérable que nous avons fait pour vous. Ces complets de qualité supérieure sont de coupe et teintes Printemps '58.

VOUS VOUS DEVEZ DE VENIR LES EXAMINER. (N'OUBLIEZ PAS, VOUS OBTENEZ DEUX PANTALONS!)

- COULEURS ET TEXTURES modes — du traditionnel au moderne en tons printaniers de bleu, gris, gris-bleu et brun.
- MOTIFS MODES — Un grand choix de motifs unis, rayés, fil-à-fil, quadrillés, pic'n pic et sobres.
- BELLE FINITION — Par un fabricant canadien renommé! Modèles droits élégants à un ou deux boutons, ou modèles croisés.
- LE PANTALON SUPPLEMENTAIRE REPRESENTE UNE VALEUR SUPPLEMENTAIRE!
- TAILLES — Courantes 36-44, moyennes 36 à 42, grandes 38 à 44, fortes 39 à 44 et fortes-courtes 38-42.

VETEMENTS POUR HOMMES (RAYON 229) AU DEUXIEME, CHEZ EATON

THE T. EATON CO. LIMITED OF MONTREAL

LE CONGRES LIBERAL PROVINCIAL

Me Paul Gérin-Lajoie, candidat à la direction

CHEZ LES INTELLECTUELS ET PROFESSIONNELS

Une grave crise religieuse

(L'abbé Gérard Dion)

QUÉBEC (P.C.) — L'abbé Gérard Dion est d'avis que "la crise religieuse est très grave chez les intellectuels et les professionnels" de la province de Québec.

Prenant la parole hier au cours d'une séance de la commission du programme de la Faculté des Arts de l'Université Laval, l'auteur d'un article sur l'immoralité des mœurs politiques du Québec a ajouté :

"Il existe peu d'anticléricalisme virulent; il s'agit plutôt d'une désaffection graduelle à l'endroit de l'Eglise, de sa doctrine et de sa hiérarchie. En certains milieux, la pratique religieuse est réduite à une convention sociale."

Plusieurs étudiants qui sortent des collèges classiques pour entrer à l'Université ou occuper des emplois, a-t-il dit, abandonnent leur religion et n'ont pas d'idéal culturel. Plusieurs diplômés ont cessé de pratiquer. Ces diplômés et ces étudiants n'ont aucune curiosité intellectuelle et se consacrent à un dogmatisme excessif. Ceux-ci a-t-il ajouté, ne sont pas préparés à la vie ou à leurs études universitaires.

"On devrait donner plus d'importance à l'enseignement des sciences de l'homme, faire disparaître le dogmatisme, amener les élèves à travailler par eux-mêmes."

Le régime actuel des examens, a-t-il dit, n'est peut-être pas le plus idéal pour cultiver le goût des études personnelles. Enfin, l'abbé Dion a exprimé l'espoir que les professeurs manifestent une curiosité intellectuelle un peu plus grande.

Il annoncera d'ici quelques jours sa décision de tenter de devenir chef du parti

par Pierre LAPORTE

Me Paul Gérin-Lajoie, avocat au Barreau de Montréal, bourgeois Rhodes, sera candidat à la direction du parti libéral provincial. M. Gérin-Lajoie n'a pas encore annoncé officiellement sa décision de briguer le poste actuellement détenu par Me Georges Lapalme, mais il le fera d'ici quelques jours.

Il y a quelque temps le chef de l'opposition avait annoncé, au cours d'une conférence de presse, qu'il poserait sa candidature lors du congrès provincial du parti libéral provincial, à Québec les 21 et 22 mars.

M. Gérin-Lajoie a été deux fois candidat libéral dans le comté provincial de Vandreville-Soulanges. Les deux fois il a fait excellente figure. Aux élections générales de 1956 il avait fait la lutte à feu M. Edouard Jeannotte, candidat de l'Union nationale, qui ne l'avait emporté que par 370 voix. La mort de ce député avait provoqué une élection partielle en septembre 1957. M. Gérin-Lajoie a brigué les suffrages contre M. Loyola Schmidt, qui l'a emporté, mais par une majorité relativement faible si l'on tient compte du fait que toutes les forces de l'Union nationale se sont liguées contre le candidat libéral.

On peut affirmer qu'à aucun moment depuis juin 1956 le nom de M. Gérin-Lajoie n'a cessé d'être mentionné comme successeur de M. Lapalme. On en parle ouvertement depuis que le chef provincial libéral a annoncé la tenue d'un congrès provincial. M. Gérin-Lajoie fait des sondages depuis quelques semaines. Il a visité la région de Québec et celle de la Beauce depuis le début de l'année. Il a profité du congrès libéral national, à Ottawa, pour s'entretenir avec un grand nombre de députés de la province de Québec.

On nous informe de source très sûre qu'il a maintenant pris sa décision. Il aurait même décidé de la procédure qu'il suivra pour annoncer la chose et de la date où il lancera la nouvelle.

M. Gérin-Lajoie est un spécialiste des questions constitutionnelles. Il y a consacré les études qu'il a faites en Angleterre. Il a publié sa thèse de doctorat. Elle traite des modes d'amendement à la constitution du Canada.

Trois candidats?

Il y aura donc au moins deux candidats sur les rangs au congrès libéral de mars. Une troisième candidature s'annonce, celle de Me René Hamel, député de St-Maurice et membre très actif de l'opposition libérale à l'Assemblée législative.

On ne connaît rien pour le moment de ses intentions, mais il est rumeur qu'il se porte lui aussi candidat.

Pour le moment il n'y a que deux candidatures certaines. Ce sont celles de M. Lapalme et de M. Gérin-Lajoie.

Montréal doit avoir son réseau d'autostrade sinon elle périlitera

(C.-E. Campeau)

"Montréal n'a pas le choix; ou bien elle aura, comme toutes les grandes villes américaines, son réseau d'autostrades superposé au réseau de rues locales ou bien elle périlitera", affirmait hier soir M. C.-E. Campeau, directeur du service d'urbanisme de la ville de Montréal devant les anciens de St-Marie.

Après avoir passé en revue les nécessités des autostrades, "qui ne sont pas des rues élargies mais bien plutôt un chemin de fer pour automobiles qui dirige, contrôle et protège", M. Campeau fit remarquer qu'il est évident que "l'autostrade n'a aucune relation avec les propriétés riveraines ni avec les rues locales".

Combien un réseau d'autostrades est-ouest et nord-sud coûte, se demande M. Campeau? "Elles comportent environ 22 milles de longueur et représentent probablement une dépense de près de \$200,000,000. Il faudrait 5 ou 6 ans pour compléter ces travaux". Mais plus loin le conférencier déclare: "Il se serait certainement futile et coûteux, pour ne pas dire de l'ordre de la fumisterie humoristique, de donner un ordre de priorité prioritaire à l'autostrade est-ouest, parce qu'on ne sait pas actuellement si le coût en sera de \$50,000,000 ou de \$125,000,000, et que, devant ce fait, il serait mieux de régler le problème du stationnement qui offre des solutions plus faciles".

M. Campeau a donné par ailleurs certaines précisions sur ce qui pourrait être le réseau d'autostrades dont il envisage la construction.

"L'expérience a prouvé que la forme que doit prendre ce réseau est celle d'une roue. Les moyens sont ces voies radiales qui partent du centre de la ville. Les voies de ceinture, constituant la bande de la roue, relient les radiales entre elles. Le boulevard métropolitain, déjà en construction dans plus de la moitié de sa longueur homologuée, constitue la branche nord de la ceinture. Une autostrade est-ouest en bordure du fleuve, constituera la branche sud de cette ceinture, reliant la route d'Ottawa à celle de Québec. La radiale reliant les deux branches se place naturellement dans l'axe du tunnel sous le Mirail pour se relier au nord, à l'autoroute des Laurentides, en construction, et au sud, aux approches du pont de l'Île des Soeurs, également en voie de construction."

Parlant des délais nécessaires, le conférencier estime qu'il faudra environ deux ans pour effectuer les relevés, les plans d'homologation et d'expropriation, puis encore un an pour tracer les plans finaux d'exécution. La construction devra

Le chômage a atteint ce mois-ci un nouveau sommet d'après-guerre

OTTAWA (P.C.) — Le chômage a atteint au Canada un nouveau sommet d'après-guerre, au début de janvier.

Les chiffres donnés aux Communes hier, par le ministre du Travail, M. Michael Starr, démontrent que 796 371 personnes se cherchent des emplois, le 15 janvier, au service national de placement, soit le nombre le plus élevé depuis que cet organisme a été établi en 1940.

Bien que le total n'indique pas le chômage absolu, il est accompagné d'autres chiffres du gouvernement établissant une nouvelle hausse du nombre des chômeurs, à la mi-décembre, à 386,000, soit une augmentation de près d'un tiers en un mois.

Le président du Congrès du Travail du Canada, M. Claude Jodoin, a rapidement annoncé que le Congrès reprendrait immédiatement un relevé des perspectives d'embauche, pour les deux prochains mois par l'intermédiaire de ses syndicats affiliés à travers le pays.

Propositions

"Sur la base de ce relevé nous proposons de soumettre des propositions officielles au gouvernement sur les moyens de réduire le chômage", dit-il.

"Il est évident que les moyens pris jusqu'à maintenant n'ont pas réussi à empêcher la grave situation."

"Nous sommes confrontés avec une situation dont la gravité peut être difficilement exagérée", a déclaré M. Jodoin.

Le Bureau de la Statistique avait d'abord estimé que le nombre des chômeurs et le nombre des personnes en quête d'emploi, au 14 décembre dernier, se chiffraient par 386,000 comparativement à 292,000 le mois précédent.

En même temps, le ministère du Travail a déclaré qu'au 12 décembre il y avait 370,674 personnes qui se cherchaient des em-

ploi comparativement à 332,914 le mois précédent. Puis, M. Starr a déclaré que le nombre des personnes en quête d'emploi s'élevait à 796,371.

Qui gagnera le voyage en Europe?

Une centaine de personnes se sont qualifiées pour participer au tirage du voyage en Europe. Il fallait, on s'en rappelle, trouver cinq abonnés nouveaux, pour être éligible. Si le gagnant a vendu dix abonnements ou plus, c'est deux voyages qu'il obtient.

Le choix du gagnant sera fait par tirage au sort au souper des "Amis du Devoir". Nous rappellerons que ce souper a lieu le premier février, au Salon doré de l'Hôtel Windsor. Prix du billet: \$5.00. Le conférencier sera M. François-Albert Angers; il a choisi pour titre de sa causerie: Pourquoi se diviser.

Durant la journée, il y aura la rencontre habituelle des "Amis du Devoir". Deux commissions siégeront: la commission de l'administration et la commission de la rédaction. A la rédaction, on étudiera cette année le problème de la culture. Qu'est-ce qu'un journal comme LE DEVOIR ne fait pas? Qu'est-ce qu'il devrait faire pour défendre et promouvoir la culture au Canada français? M. Victor Barbeau aura le débat à dix heures du matin. D'autres rapporteurs, dont les noms seront annoncés dans quelques jours, suivront. Il serait bon de faire une croix sur son calendrier au premier février; on sera sûr de ne pas se laisser prendre par d'autres occupations ce jour-là.

Pearson demande...

(Suite de la première page)

chez les conservateurs une ovation aussi indescriptible.

Sur la fin de son discours souvent interrompu par les ministres, M. Pearson pouvait apercevoir sur le visage de M. Diefenbaker ce rictus qui annonce les coups les plus brutaux.

Le chef du gouvernement lui non plus n'a pas déçu ses partisans. Il recit sa généreuse déclaration d'intentions libérales et plus il était interrompu, plus le premier ministre se montrait en pleine forme.

Il accusa le chef de l'opposition d'irresponsabilité, de manque de courage. Si vous n'avez pas peur, dit-il, cessez de faire des bravades et forcez-nous à aller au peuple.

Vous voulez reculer l'horloge, dit-il, et la ramener au 10 juin, ignorant le verdict que le peuple a prononcé sur votre administration. Je n'ai jamais vu tant de pusillanimité se cacher sous tant de violence verbale. Mais lorsqu'on secoue le grain, que reste-t-il du discours du chef de l'opposition: la peur pure et simple d'affronter le verdict populaire.

Puis M. Diefenbaker entreprit le procès de l'administration libérale, brandissant un rapport présenté en mars 1957 par les avisiers économiques du gouvernement libéral, le premier ministre déclara que les libéraux avaient été avertis de la

récession qui s'en venait et qu'ils ont délibérément caché la situation véritable au peuple canadien. Mais, dit-il, nous avons commencé nous-mêmes à agir et nous continuerons à agir tant que la Chambre nous fera confiance.

Le chef de l'opposition, dit-il, se cache derrière les autres partis et leur demande de prendre une décision à sa place et de montrer qu'ils désirent plus que nous le retour des libéraux au pouvoir.

Quel autre que le parti libéral désire un régime libéral? demanda-t-il.

La réponse du P.S.D.

La réponse du PSD, parti qui peut renverser le gouvernement par une alliance avec les libéraux, ne s'est pas fait attendre.

Prenant exactement la même phraseologie que la motion Pearson, les sociaux-démocrates ont substitué le terme "social-démocrate" au terme "libéral" demandant à la Chambre de défaire les conservateurs et de placer à la place du gouvernement Diefenbaker un gouvernement Coldwell.

On peut donc en conclure que le gouvernement sera maintenu demain soir au pouvoir par les deux tiers partis. Cette fois, les libéraux ont atteint leur premier objectif, ils sont redevenus le principal parti d'opposition et ont laissé aux tiers partis le soin de conserver le statu quo précaire qui existe présentement aux Communes.

Aux... QUATRE COINS du monde...

VENEZUELA : deux groupes clandestins invitent les ouvriers à faire la grève générale

CARACAS. — Deux organisations clandestines ont distribué, hier, à Caracas, des feuillets incitant les ouvriers à faire la grève pour protester contre le gouvernement du président Marcos Pérez Jiménez. Un groupe identifié sous le nom de Junta patriotique, a préconisé cette grève pour mardi. Elle a demandé aux habitants de Caracas de se réunir sur la Place du silence, dans la basse-ville. On rapporte que la Junta patriotique est formée de représentants du parti social-chrétien et d'autres partis opposés au gouvernement. On a déjà attribué à ce mouvement certaines manifestations des étudiants.

CANADA : l'URSS représentée au forum international sur l'éducation à Ottawa

OTTAWA. — Quelque 700 délégués représentant 19 organisations assisteront à la conférence internationale sur l'éducation, qui aura lieu du 16 au 20 février, à Ottawa. M. A. S. Tostogian, deuxième secrétaire à l'ambassade russe d'Ottawa, participera au forum sur les buts de l'éducation. Un deuxième forum aura lieu la même journée pour discuter les modifications à l'enseignement que les membres du premier forum auront recommandées. Participeront à la discussion: M. Hugh Crombie, directeur de l'éducation, le Dr Eugene Forsey, du CTC, et M. Byrne Hope Sanders, journaliste de Toronto. Des conférences seront prononcées durant le congrès par le président, le Dr Wilder Penfield, de Montréal; M. Douglas Lapan, secrétaire de la Commission royale sur les perspectives économiques du Canada, et Me Marcel Faribault de Montréal, président du Trust général du Canada.

Les Australiens sont furieux contre le premier ministre britannique

AUCKLAND. — A son arrivée en Nouvelle-Zélande, hier, au début de sa tournée du Commonwealth, le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Harold Macmillan, a appris que les Australiens sont furieux du peu de cas qu'il a fait d'eux, durant la brève escale de son avion à Sydney. M. Macmillan a expliqué qu'il avait été retenu au lit par le rhume et qu'il dormait profondément. C'est pour cette raison qu'il n'a pas pu recevoir le ministre de l'air australien, M. F. M. Osborne. Celui-ci s'était rendu à l'aéroport pour lui souhaiter la bienvenue. Le premier ministre a annoncé qu'il présentera des excuses à M. Osborne.

GRECE : instruments d'espionnage découverts sous les planchers de l'ambassade grecque à Moscou

ATHENES. — Un journal d'Athènes a rapporté, hier, que des agents de contre-espionnage grecs ont fait l'examen de fils, microphones et autres instruments d'espionnage découverts sous les planchers de l'ambassade grecque à Moscou. Le journal précise que d'autres ambassades, mises au courant de la découverte, ont entrepris également des recherches. M. Evangelos Averoff, ministre des affaires étrangères, n'a pu être interrogé sur cette affaire, mais un porte-parole de son ministère a précisé qu'il s'agissait là d'une "vraie histoire" qui n'a pas eu de suite. On a présumé qu'il voulait dire que le gouvernement grec n'avait pris aucune mesure spécifique à ce sujet.

NATIONS-UNIES : la liste secrète des témoins à l'enquête sur la révolution hongroise sera brulée

M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général des Nations-Unies, a accepté la recommandation d'un comité suggérant que la liste secrète des témoins à l'enquête de l'ONU sur la révolution hongroise soit brulée. On se souvient que Paul Bang-Jensen, un Danois, qui a fait partie de la commission spéciale d'enquête sur les agissements soviétiques, lors de la suppression de la révolution hongroise de 1956, a été suspendu, le 4 décembre dernier, pour avoir refusé de remettre les documents à M. Hammarskjöld. Selon Bang-Jensen, les documents comprennent la liste de 81 témoins hongrois qui ont déposé prudemment et auxquels on avait promis le secret pour leur éviter des représailles possibles.

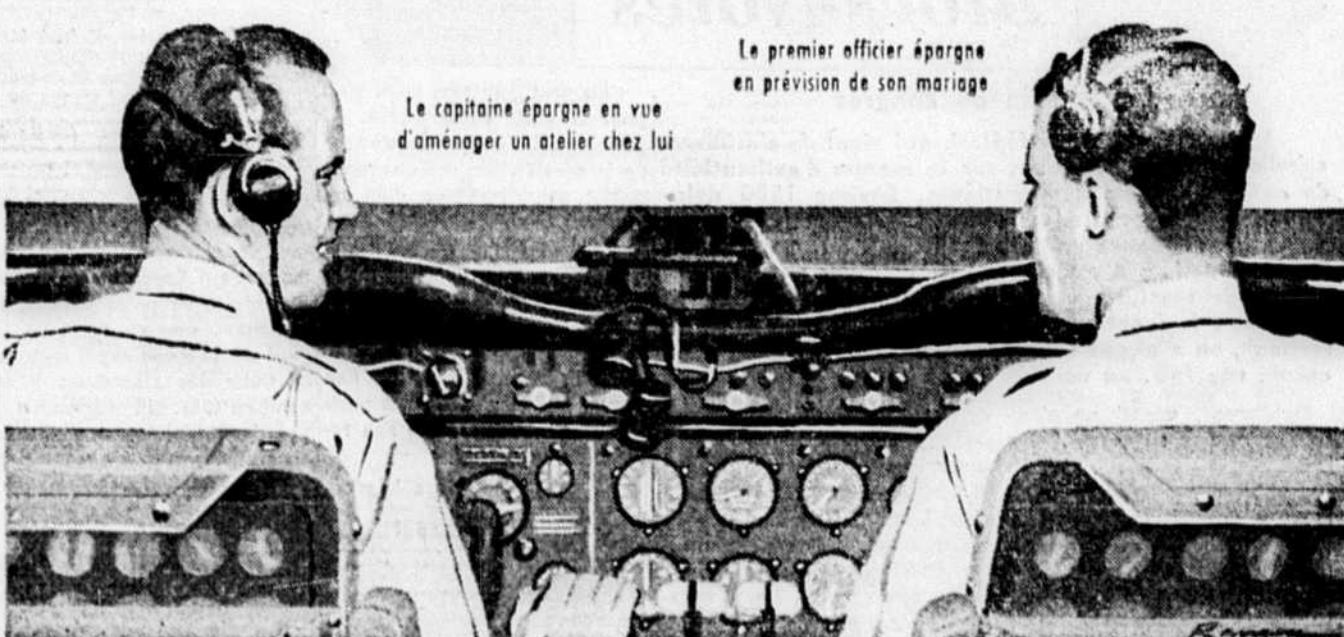
NORVEGE : une cérémonie toute simple a marqué le couronnement d'Olav V

OSLO. — Une cérémonie d'une grande simplicité a marqué, hier, l'investiture d'Olav V comme monarque régnant de la Norvège. La cérémonie s'est déroulée au storting (parlement norvégien). Le roi Olav, âgé de 54 ans, a succédé à son père, le roi Haakon, le 21 septembre dernier. Il a été "couronné" hier dans une brève cérémonie au cours de laquelle il a fait serment d'honorer la constitution norvégienne. Dans son premier discours du trône, le roi Olav a déclaré que le gouvernement norvégien s'emploiera, en 1958, à raffermir sa coopération économique, politique, et de défense avec l'OTAN. "Une attention toute spéciale sera apportée à la mise sur pied d'une défense norvégienne qui répondra aux exigences de l'expansion technique et militaire", a déclaré le monarque. Le roi a également déclaré que le parlement discutera du projet d'une zone de libre-échange en Europe occidentale et apportera sa collaboration aux mesures pour assurer l'expansion du commerce international.

ETATS-UNIS : "Il faudrait accorder plus d'importance aux météorites", déclare un savant américain

LOS-ANGELES. — La chute d'un météorite pourrait causer l'extermination de l'humanité en déclenchant une guerre atomique. Telle est l'opinion du Dr H.H. Nininger, de Sedona, Arizona, directeur du Musée américain des météorites depuis sa fondation en 1946. "Ceux qui sont chargés de la défense de notre nation n'ont jamais fait une étude spéciale des météorites. Un météorite en chute pourrait facilement être pris pour un missile balistique intercontinental."

JEUNES GARÇONS DEMANDES
pour livraison à domicile
JOURNAL LE DEVOIR
dans Ahuntsic
BE. 3361 Claude MADEC



TOUS DEUX ont un compte en banque et un motif pour épargner

LES BANQUES À CHARTRE DESSERVANT VOTRE VOISINAGE

Burch Bouchard.



A black and white photograph of a large group of students, likely a yearbook committee or a club, posing in three rows. The students are dressed in formal attire, including suits, ties, and dresses. The background is dark and indistinct.

LA RIVE-SUD : Benoît Achim, propagandiste et père de deux porteurs, Longueuil; G. Sainte-Marie, pionnier de la livraison à Montréal-Sud; Michel Marsan, Jacques-Cartier; Michel Church, Saint-Lambert; Guy Achim, Longueuil; Mlle Roxanne Demers, Jacques-Cartier; Mlle Francine Ste-Marie, Montréal-Sud; Gaston Thibault, propagandiste dans Jacques-Cartier; Jean-Guy Dumais, Longueuil; Normand Achim, Longueuil; Jean-Charles Roy, responsable du secteur; Gilles Loiselle, Longueuil; Robert et Pierre Church, Saint-Lambert; Yves Denault, Jacques-Cartier.

75 rue d'Auteuil, Québec 4
Téléphone : LA. 2-2601

une des 20 succursales de la région de Montréal

Angle Dorchester
nt University,
Hôtel Sheraton-Mont-Royal
Place Mont-Royal,
ou 5708 boul. Décarie —
Téléphone: HUnter 9-3411

Pour défilants s'adresser à
LA LIAISON FRANÇAISE
75 rue d'Auteuil, Québec 4
Téléphone : LA. 2-2601

Les employés de la B.N.S. sont vos amis — Venez faire leur connaissance à l'une des 20 succursales de la région de Montréal

Imperial Oil a investi plus de \$1,000,000.00 dans l'ouest canadien

POTINS FINANCIERS

Les Bourses de Montréal et de Toronto se sont comportées irrégulièrement à la hausse au cours de la première séance de la semaine, tandis que la Bourse de New-York affichait une tendance plus ferme. Sur la Bourse de Montréal, le plus actif était le papier, ainsi que sur celle de Paris. Les prix du blé se sont comportés lourdement à Chicago, de même que les grains grossiers à Winnipeg.

Comme la moyenne des chemins de fer à Wall Street a connu la semaine dernière la plus belle avance depuis la fin de 1955, il en est résulté une amélioration du sentiment spéculatif qui s'est traduit hier, par un marché achalandé. Ce ne doit pas être une raison pour s'emballer, car, ce dernier redressement irrégulier sous peine d'autant plus que les baissiers continuent d'être agressifs.

Dome Mines a vu sa production en décembre atteindre les 570,284 ou 548,053 durant le mois précédent.

Cassiar Asbestos a tenu hier son assemblée, son président a affirmé que l'entreprise améliorera sa position financière et qu'un dividende initial semble possible plus tard cette année.

Contrairement au passé, la Bourse de New-York sera ouverte le 12 février, anniversaire d'Abraham Lincoln.

Comme on le constatera ci-contre, M. Roger Larose vient d'être élu président de Dorval Medical Products Ltd. Nos félicitations à M. Larose et nos compliments aux propriétaires de la nouvelle entreprise pour avoir nommé l'un des nôtres à un poste de commande.

COMMENTAIRES SUR L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

A. E. Ames & Co. Ltd et la Banque Royale ont obtenu l'émission de \$465,000 d'obligations de Noranda

La cité de Noranda, comté de Rouyn-Noranda, a vendu ces jours-ci, une émission de \$465,000 d'obligations remboursables en séries en vingt ans. Quatre souscriptions ont été reçues par le conseil et la meilleure offre présentée par le syndicat de A. E. Ames & Co. Ltd et de la Banque Royale du Canada, qui offrait un prix de 92.08 pour des titres à 4 1/2 %. Ainsi donc, l'intérêt moyen net de l'emprunt s'établit à 5.368 %. Datées du 1er octobre 1957, les obligations échouent du 1er octobre 1958 au 1er octobre 1977 inclusivement. Les titres peuvent être rachetés par anticipation après le 1er octobre 1967. L'émission qui vient d'être vendue constitue la seconde tranche de l'emprunt de \$930,000 autorisé par le règlement no 71 pour la construction d'un hôtel de ville, l'exécution de travaux d'équipement et d'acquiescence, de voirie, etc. Pour 1957, Noranda avait une évaluation impossible de \$15,055,269. Le 31 décembre 1956, la dette consolidée nette de la corporation s'établissait à \$390,500. Ce total ne comprend pas l'émission de \$465,000 vendue en mars 1957. La population de la cité, l'an passé, était de 10,438 âmes.

La Crown Trust Co. administre près de \$183,000,000 de biens et gagne davantage

La Crown Trust Company vient de traverser une année de records. En effet, le rapport du message, transmis par M. John A. McDougall, son président, que les biens sous sa gestion atteignent à la fin de 1957 un total sans précédent de \$182,950,731, soit \$7,559,692 de plus qu'à la fin de 1956 et soit près de \$400,000,000 de plus que le total figurant à la fin de 1952 seulement. Ces progrès expliquent le sommet réalisé en 1957 du côté des profits nets, soit \$277,847, ou \$251,074 en 1956 et au regard de \$135,317 seulement en 1952. Ces gains sont équivalents à \$1.85 par action vs \$1.68 et \$1.07 respectivement. Cette progression sera d'autant bien appréciée des détenteurs d'actions de l'institution que le dernier exercice financier vient de s'achever avec un bénéfice net de \$1,750,000, soit \$250,000 de plus. Un coup d'oeil sur son bilan permet de réaliser que la Crown Trust Co. est en forte posture financière, qu'elle compte pour \$148,110,871 de biens de successions, etc., sous son administration et, enfin, que les comptes garantis se totalisent à \$31,219,628 à rapprocher de \$31,538,246 à la fin de 1956.

On ne pourra plus transiger sur marge, sur la place locale, sur les actions se vendant moins de \$1.00

Les Bourses Canadienne et de Montréal ont annoncé, hier, une modification des exigences de marge sur les valeurs se vendant moins de \$1.00 l'action. Ces dernières ne doivent pas être portées sur marge depuis le 1er janvier 1958, soit donc depuis hier. Le nouveau décret n'empêche pas, toutefois, un membre de continuer de porter sur marge une valeur qui fut achetée sur marge ou acceptée comme collatérale, alors qu'elle se vendait à \$1.00 ou plus et qui, subséquemment, a descendu au-dessous de \$1.00. Les autorités des bourses précitées n'ont pas effectué de changement dans le minimum de 50 pour cent exigé pour toutes les autres valeurs se vendant \$1.00 et davantage. En plus de ces données, nous tenons ici à faire remarquer aux intéressés que M. H. John Lush, directeur des Relations extérieures des Bourses de Montréal et Canadienne adressera la parole demain soir devant le groupe d'étude des officiers locaux seniors de la Banque Toronto-Dominion. Cette réunion sera présidée par M. Robert Mutch, surintendant de la division de l'est.

1957 a été une année de records pour les hypothèques et les biens confiés aux soins de la Canada Permanent

L'actif combiné de Canada Permanent Mortgage Corporation et The Canada Permanent Trust Co. se chiffrait à un sommet de \$804,806,150, à la fin de 1957, selon ce qui ressort du rapport annuel qui vient d'être rendu public. L'actif de la première institution figure à \$156,894,550 vs \$150,051,250, tandis que celui de la seconde atteint les \$147,911,600 vs \$138,113,295. Ces données progressives démontrent, certes, que les deux entreprises jouissent de plus en plus de la confiance des Canadiens. C'est ainsi que les prêts hypothécaires, consentis par la Canada Permanent Mortgage, atteignent le 31 décembre 1957 un total de \$120,783,063, contre \$115,290,734 au 31 décembre 1956. Quant aux biens confiés aux soins du trust, ils se chiffrent à \$144,328,961, soit \$9,826,738 de plus que précédemment. A la suite de ces augmentations, rien de surprenant que la première corporation ait réalisé un profit net de \$5,600 par action vs \$5,355 antérieurement et que la seconde ait vu son bénéfice net atteindre la chiffre sans précédent de \$339,830 avant le paiement des taxes. Réduction de ces dernières, le profit net se trouve de \$207,154; ce qui a permis à la direction de payer des dividendes au taux de \$6.00 par action, soit à dividendes trimestriels de 1 1/2 % chacun. Ce versement sera d'autant plus apprécié des actionnaires que le dernier exercice financier a été clôturé avec un surplus réalisé de \$359,802, contre \$272,648 précédemment. C'est assez pour croire que les actionnaires de Canada Permanent Mortgage Corporation s'empresseront non seulement d'adopter le rapport annuel qui leur sera soumis lors de l'assemblée annuelle qui aura lieu le 31 janvier au siège social de cette institution à Toronto, mais, encore, de réélire les mêmes administrateurs responsables de ses progrès marqués au cours de ces dernières années. Avant de clore nos remarques, nous tenons à faire remarquer à nos lecteurs que cette firme possède une importante succursale dans notre ville sous la gerance de M. J.-E. Nadeau.

Notre production de pétrole, accrue

Après la semaine terminée le 13 courant

Edmonton, (PC) — La production de pétrole brut a augmenté légèrement en Alberta durant la semaine terminée le 13 janvier, s'élevant en moyenne à 342,775 barils par jour, soit 67,707 barils de plus que la semaine précédente mais 125,482 barils de moins qu'il y a un an, alors qu'elle avait atteint le niveau record de 468,157 barils.

Le champ Pembina, toujours en tête, a produit 90,877 barils par jour, suivi de Leduc-Woodbend avec 48,103 barils et de Redwater avec 45,537 barils. Les autres champs importants ont produit comme suit: Fenn Big Valley, 17,056 barils; Joarcan, 10,713 barils; Lafford, 10,281 barils; Sturgeon Lake South, 9,009 barils; Wizard Lake, 7,621 barils; Acheson, 6,688 barils; Golden Spike, 5,771 barils; Turner Valley, 5,688 barils; Stettler, 4,372 barils; Westmore, 4,233 barils.

Le 13 janvier, on comptait 7,904 puits en état de produire.

Bourse de Montréal

La liste locale est plus active et plus ferme au début de cette semaine

MONTREAL (PC) — Les prix étaient à la hausse hier à la Bourse de Montréal. Paisible dans le compartiment des industrielles, le marché était beaucoup plus actif dans le compartiment des valeurs minières et pétrolières de l'ouest.

Dans le secteur des aciéries, Steel of Canada a monté de 2-1/2, United Steel a monté de 1-1/2.

Dans le secteur du bâtiment, Canadian Cement a monté de 7-8, dans le secteur des papeteries, Abitibi Power a monté de 1-2 et Great Lakes, de 3-8.

Les prix étaient mixtes ou plus fermes dans les secteurs des institutions bancaires, des titres non classés, des raffineries de pétrole et des services publics. La Banque Royale a monté d'un point et la Banque de Montréal a baissé de 1-4. General Dynamics a baissé de 3-4; Canadian Oil a monté de 1-2; International Utilities a monté de 7-8; B.C. Power a baissé de 1-2.

Les métaux communs ont baissé. Consolidated Smelters a perdu 1-2. Dans le compartiment des valeurs minières et pétrolières de l'ouest, les titres étaient mixtes ou plus fermes, le virement a atteint 437,700. Au total, 38,200 actions ont changé de mains dans le compartiment des valeurs industrielles.

Des 236 émissions transigées, 84 étaient à la hausse, 53 à la baisse et 99 stationnaires. Cinq nouveaux minimums et six nouveaux sommets ont été signalés.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les banques ont monté de .13 à .45-1/2; les services publics ont baissé de .5 à .13-1/2; les industrielles ont monté de 2.9 à 232.5, ce qui constitue un nouveau sommet; les titres non classés ont monté de 2.2 à 199.4, ce qui constitue un nouveau sommet; les papeteries ont monté de 7.82 à 102.39, ce qui constitue un nouveau sommet; les mines d'or ont baissé de 1.15 à 65.02.

Par contre, les valeurs ferroviaires, qui avaient connu des hausses notables vendredi, ont quelque peu fléchi hier, les pertes ne dépassant pas toutefois des fractions de point.

Au total, 2,310,000 actions ont changé de mains. Les aciéries, les pétroles, certaines fabriques d'automobiles, les aviorneries et les produits chimiques ont continué à l'affermissement du marché.

Par contre, les valeurs de ciment, les compagnies d'aviation, les matériaux de construction, les messageries et les métaux communs ont été mixtes.

Les arrivages de la Presse Assemblée, calculés sur une base de 60 titres, a monté de 70 cents et s'élevé à \$161.00; l'indice des industrielles a monté de \$1.50; celui des valeurs ferroviaires a baissé de 80 cents; celui des services publics a monté de 60 cents.

Des 1,147 émissions transigées, 664 étaient à la hausse et 262 à la baisse. Un seul minimum et 20 nouveaux sommets ont été signalés.

A la Bourse Américaine, où le virement a atteint 660,000 actions, les prix tendaient à monter.

Les valeurs canadiennes étaient à la hausse à la Bourse de New York mais tendaient à baisser à la Bourse Américaine.

Les valeurs canadiennes étaient à la hausse à la Bourse de New York mais tendaient à baisser à la Bourse Américaine.

Les valeurs canadiennes étaient à la hausse à la Bourse de New York mais tendaient à baisser à la Bourse Américaine.

Les valeurs canadiennes étaient à la hausse à la Bourse de New York mais tendaient à baisser à la Bourse Américaine.

Les valeurs canadiennes étaient à la hausse à la Bourse de New York mais tendaient à baisser à la Bourse Américaine.

Les valeurs canadiennes étaient à la hausse à la Bourse de New York mais tendaient à baisser à la Bourse Américaine.

Les valeurs canadiennes étaient à la hausse à la Bourse de New York mais tendaient à baisser à la Bourse Américaine.

Les valeurs canadiennes étaient à la hausse à la Bourse de New York mais tendaient à baisser à la Bourse Américaine.

Les valeurs canadiennes étaient à la hausse à la Bourse de New York mais tendaient à baisser à la Bourse Américaine.

Les valeurs canadiennes étaient à la hausse à la Bourse de New York mais tendaient à baisser à la Bourse Américaine.

Les valeurs canadiennes étaient à la hausse à la Bourse de New York mais tendaient à baisser à la Bourse Américaine.

Depuis la découverte de Leduc

TORONTO — Les placements de l'Imperial Oil ont été affectés au Canada depuis la découverte de Leduc en 1947 exécuteront un milliard de dollars au cours de cette année.

Le président, M. J.R. White, a déclaré que la compagnie projetait de maintenir un haut degré d'activité dans toutes les phases de ses opérations en 1958. Le budget affecté à la recherche et à l'exploration de pétrole, ainsi qu'à l'acquisition de nouveaux moyens de production, s'établit à environ \$133 millions, à peu près ce qu'on a dépensé en moyenne à ces fins en ces dernières années.

Chaque province canadienne aura un nouveau sa part dans les dépenses de l'année. On consacrera un peu moins de la moitié du budget à des travaux d'exploration et de mise en valeur, dont le théâtre s'étendra depuis la Colombie-Britannique jusqu'aux Maritimes.

La dépense d'un milliard de dollars par l'Imperial Oil depuis Leduc a eu un effet stimulant dans toutes les parties du Canada, disait M. White. Elle s'est traduite par des commandes pour d'autres industries, par des emplois pour les ouvriers de la construction et des paiements de redevances aux cultivateurs et aux gouvernements.

L'expansion de la compagnie au cours de cette période de 11 ans a nécessité une mise de fonds à une cadence à peu près deux fois plus vive que celle de ses bénéfices nets pendant la même période.

Modernisation en cours

Pendant qu'elle était lourdement engagée dans la mise en valeur des pétroles de l'ouest canadien, l'Imperial Oil a, depuis 1947, dépensé plus de 250 millions de dollars pour agrandir et moderniser ses usines.

D'importants travaux de construction de raffineries à Vancouver, Edmonton, Regina, Winnipeg, Sarnia, Montréal et Halifax ont été terminés.

Au total, 4,648,000 actions ont changé de mains. Les actions transigées de New Mylamague s'élevaient à 1,039,535.

Par ailleurs, l'indice des industrielles a monté de 2-3/4, grâce à l'affermissement de Steico qui a monté de 2-1/4.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

En fermeture, la moyenne des indices s'établissait comme suit: les industrielles ont monté de 2.77 à 408.15; les mines d'or ont monté de .19 à 71.99; les métaux communs ont baissé de .02 à 148.01; les pétroles de l'ouest ont monté de .86 à 133.80.

L'exposition de quincaillerie

sera une source de nouveautés pour nos marchands

Une transformation profonde se produit depuis quelques années dans le commerce de quincaillerie dont les ventes ont augmenté du tiers depuis 1951.

Le public aura été le premier à constater combien les quincailleries se modernisent et leur offre de plus en plus de produits d'une belle qualité. Rare, en effet, trouverons-nous dans une quincaillerie des articles de qualité inférieure. C'est que ce commerce tend à vendre sa clientèle ce qui se fait de mieux afin de lui donner la plus grande satisfaction possible.

La quincaillerie, qui connaît maintenant l'auto-service, le prêt-à-porter et les comptes courants, puisera cette année d'autres idées nouvelles à une exposition qui se tiendra au Palais du Commerce de Montréal du 27 au 30 janvier inclusivement.

Cette manifestation, organisée par le Conseil des relations commerciales et mise sur pied par Eastern Canada Exhibitions Inc., promet d'attirer des quincailliers des régions aussi éloignées que l'Abitibi, la Gaspésie et le Lac St-Jean et ceci parce qu'ils jugent que le voyage vaut d'être fait puisque c'est pour eux, tout comme pour leurs collègues de Montréal et des autres centres plus rapprochés, une occasion unique d'améliorer leur entreprise.

L'exposition de quincaillerie de Montréal s'adresse aux détaillants de toute la province. Les manufacturiers et les grossistes seront sur place avec des spécimens de leurs produits afin de leur fournir les renseignements et leur prodiguer les conseils dont ils auront besoin au cours de cette année nouvelle.

Les BOUVILLONS de choix ont rapporté \$21.50-22, les bons \$19.35-21.25, les moyens \$17.75-19.25, les communs \$13.75-16.25; les bonnes génisses \$16.25-17.75, les moyennes \$18.25, les moyennes \$14-15.75, les communes \$11.25-13.75; les bonnes vaches \$14-15.50, les moyennes \$12.50-13.75, les communes \$11.50-12.25, les très communes \$10.75-11.50. Aucune cote des taureaux.

Les VEAUX de lait ont monté de \$1, les veaux de chaudière et les veaux d'herbe de 50 cents. Les veaux de lait de choix et de bonne qualité ont donné \$26-28, les communs et les moyens \$15-18, quelques bons agneaux de l'Ontario \$19-20, les communs \$15-17; les bons moutons \$9-10, les communs \$6.

Aucune cote des 45 porcs offerts sur le marché de l'ouest ni des 62 sujets mis en vente sur le marché de l'est.

Les AGNEAUX et les MOU- TONS ont été fermes. Les lots mélangés d'agneaux de qualité moyenne et bonne ont rapporté \$17.50-18, quelques bons agneaux de l'Ontario \$19-20, les communs \$15-17; les bons moutons \$9-10, les communs \$6.

Aucune cote des 45 porcs offerts sur le marché de l'ouest ni des 62 sujets mis en vente sur le marché de l'est.

Les AGNEAUX et les MOU- TONS ont été fermes. Les lots mélangés d'agneaux de qualité moyenne et bonne ont rapporté \$17.50-18, quelques bons agneaux de l'Ontario \$19-20, les communs \$15-17; les bons moutons \$9-10, les communs \$6.

Aucune cote des 45 porcs offerts sur le marché de l'ouest ni des 62 sujets mis en vente sur le marché de l'est.

Les AGNEAUX et les MOU- TONS ont été fermes. Les lots mélangés d'agneaux de qualité moyenne et bonne ont rapporté \$17.50-18, quelques bons agneaux de l'Ontario \$19-20, les communs \$15-17; les bons moutons \$9-10, les communs \$6.

Aucune cote des 45 porcs offerts sur le marché de l'ouest ni des 62 sujets mis en vente sur le marché de l'est.

Les AGNEAUX et les MOU- TONS ont été fermes. Les lots mélangés d'agneaux de qualité moyenne et bonne ont rapporté \$17.50-18, quelques bons agneaux de l'Ontario \$19-20, les communs \$15-17; les bons moutons \$9-10, les communs \$6.

Aucune cote des 45 porcs offerts sur le marché de l'ouest ni des 62 sujets mis en vente sur le marché de l'est.

Les AGNEAUX et les MOU- TONS ont été fermes. Les lots mélangés d'agneaux de qualité moyenne et bonne ont rapporté \$17.50-18, quelques bons agneaux de l'Ontario \$19-20, les communs \$15-17; les bons moutons \$9-10, les communs \$6.

Aucune cote des 45 porcs offerts sur le marché de l'ouest ni des 62 sujets mis en vente sur le marché de l'est.

Les AGNEAUX et les MOU- TONS ont été fermes. Les lots mélangés d'agneaux de qualité moyenne et bonne ont rapporté \$17.50-18, quelques bons agneaux de l'Ontario \$19-20, les communs \$15-17; les bons moutons \$9-10, les communs \$6.

Aucune cote des 45 porcs offerts sur le marché de l'ouest ni des 62 sujets mis en vente sur le marché de l'est.

Les AGNEAUX et les MOU- TONS ont été fermes. Les lots mélangés d'agneaux de qualité moyenne et bonne ont rapporté \$17.50-18, quelques bons agneaux de l'Ontario \$19-20, les communs \$15-17; les bons moutons \$9-10, les communs \$6.

Aucune cote des 45 porcs offerts sur le marché de l'ouest ni des 62 sujets mis en vente sur le marché de l'est.

Les AGNEAUX et les MOU- TONS ont été fermes. Les lots mélangés d'agneaux de qualité moyenne et bonne ont rapporté \$17.50-18, quelques bons agneaux de l'Ontario \$19-20, les communs \$15-17; les bons moutons \$9-10, les communs \$6.

Aucune cote des 45 porcs offerts sur le marché de l'ouest ni des 62 sujets mis en vente sur le marché de l'est.

Les AGNEAUX et les MOU- TONS ont été fermes. Les lots mélangés d'agneaux de qualité moyenne et bonne ont rapporté \$17.50-18, quelques bons agneaux de l'Ontario \$19-20, les communs \$15-17; les bons moutons \$9-10, les communs \$6.

Aucune cote des 45 porcs offerts sur le marché de l'ouest ni des 62 sujets mis en vente sur le marché de l'est.

Les AGNEAUX et les MOU- TONS ont été fermes. Les lots mélangés d'agneaux de qualité moyenne et bonne ont rapporté \$17.50-18, quelques bons agneaux de l'Ontario \$19-20, les communs \$15-17; les bons moutons \$9-10, les communs \$6.

Aucune cote des 45 porcs offerts sur le marché de l'ouest ni des 62 sujets mis en vente sur le marché de l'est.

Les AGNEAUX et les MOU- TONS ont été fermes. Les lots mélangés d'agneaux de qualité moyenne et bonne ont rapporté \$17.

COURS FOURNIS PAR
LA PRESSE CANADIENNE

[illegible]

Cours fournis par la Presse Canadienne

American Stock Exchange				Cours			
Cours fournis par A. M. Kilder & Co. 278, St-Jacques ouest							
Haut Bas Ferm				Offre Dem			
Braz Traction	65			Aldina	04	03	Pt St
Brown Co	107 1/2	109 1/2	110 1/2	Aita Gas	1325	1350	Freder
Cdn Marconi	21 1/2	21 1/2	21 1/2	Alcanada	120	128	Gway
Corn Smelt	68	68 1/2	69 1/2	Alcan	13 1/2	14	Kenn
Crescent	18 1/2	18 1/2	18 1/2	Blue Cr	10	11	Leban
Elect Bond & Sh	28 1/2	28	28 1/2	Burpee	04	50	Led
Flour of Cda A	72 1/2	71 1/2	71 1/2	Cdn Port	04	50	Med
Hecla	68	68 1/2	69 1/2	Castle	16	19	Monar
Imp Oil	40 1/2	40 1/2	40 1/2	Century	06	05 1/2	N Rich
Int Pet	37	36 1/2	37	Clair	10	11	N Con
Mass Harris	19 1/2	19 1/2	19 1/2	Cdn Potash	10	70	Nuco
Molybdenum	26 1/2	25	25 1/2	Dom IMN	02 1/2	03	Ranch
Messing	19 1/2	19 1/2	19 1/2	Edoran	06	08	
Pac Pete	12 1/2	12 1/2	12 1/2				
Stand Prod	12 1/2	12 1/2	12 1/2				
St Law Corp	14 1/2	14	14 1/2				
Trl Cont Wls	14 1/2	14	14 1/2				
Webb & Knapp	1 1/2	1	1 1/2				

Cours fournis par la Presse Canadienne

	Hant	Sta	Ferm.	F.A.		Hant	Sta	Ferm.	F.A.
Crithol pr	500	23 1/2	23 1/2	25 1/2	Crut Pmt	154	17 1/2	17 1/2	18 1/2
Crut A.S.I. A	1921	23	23	23 1/2	Crookston	648	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut B	1601	23	23	23 1/2	Cum But	223	10 1/2	10 1/2	11 1/2
Crut C	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut D	240	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut E	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut F	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut G	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut H	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut I	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut J	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut K	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut L	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut M	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut N	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut O	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut P	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut Q	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut R	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut S	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut T	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut U	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut V	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut W	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut X	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut Y	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2
Crut Z	1601	23	23	23 1/2	Cum MS	996	19 1/2	19 1/2	20 1/2

Haut Bas Ferm.	F.A.			
Haut Bas Ferm.				

Alfred Trail	63	63	63	63	Mont Loco	240	15	15
Alfred Trail	63	63	63	63	Mont Trust	212	23	23
Elect	63	63	63	63	N St. Cas	215	214	214
Food	50	50	49	49	Noranda	90	36	35
Food	50	50	50	50	Ogilvie	70	19	19
Food	50	50	50	50	Peta	70	19	19
Food	50	50	50	50	Powell R	185	31	30
Food	50	50	50	50	Price Br	615	35	37
Food	50	50	50	50	Que Nat Gas	40	1	1
Food	50	50	50	50	Que Pow	20	1	1
Food	50	50	50	50	Que Av C	1029	134	14
Food	50	50	50	50	Royal Bank	216	59	59
Food	50	50	50	50	Royalite	220	150	150
Food	50	50	50	50	S L Clem A	220	12	12
Food	50	50	50	50	Sgt Corp	710	90	90
Food	50	50	50	50	Shawin	260	24	24
Food	50	50	50	50	Shen	225	21	21
Food	50	50	50	50	St Can PL	200	17	17
Food	50	50	50	50	Simmons	230	17	17
Food	50	50	50	50	Steel Can	270	49	49
Food	50	50	50	50	St Louis	245	19	19
Food	50	50	50	50	Un Steel	115	12	12
Food	50	50	50	50	Walk Gw	250	25	25
Food	50	50	50	50	Wm Thompson	170	25	25
Food	50	50	50	50	Wells Cent	20	25	25
Food	50	50	50	50	Zigcr pr	23	42	42

...and	18 1/4	18 1/4	18 1/4	18 1/4
...Roeb	26 1/4	26	26 1/8	26 1/8
...Transp	19 3/4	19	19 3/4	19
...ob 37-116-75-4	50 1/2	50 1/2	50 1/2	50 1/2

L'INSTITUT DES COM

Moyenne Dow Jones		
Industrie	447.92	+3.17
chémies de fer	106.87	+0.21
utilités	71.64	+0.26
stocks	132.11	+0.70
Moy Bourse London	163.3	-0.5

S HUILES

TABLES AGRÉES

MEMBERS DE

C.D. Mellor, C.A., Sec. Administrativo

LEARNING IN | CLASSROOM |

ARCHAMBAULT & ASSOCIATES

507 Place d'Armes
AV. 8-8281

ARMAND & FILLION London, Windsor Winnipeg, E. FORTIN, C.A.
Regina, Calgary, Edmonton, Syndic licencié — Liquidateur

132 ouest, rue St-Jacques

LORENZO BELANGER	Comptables agréés R. Y. Comptable, C. A. J. B. Comptable, C. A.	& CO. Comptables agréés
------------------	--	----------------------------

G. Charrette, C.A. L. P. Brault, C.A.

DENIS, ROULEAU

10 ouest, rue St-Jacques

CAMILLE BENOIT

Camille Benoit, C.A.
André Ducharme, C.A.
André J.-J. Mongrain, C.A.

BERNIER & BERNIER

J. Lucien Bernier, C.A.
Georges Bernier, C.A.

VI. 5-3248

Comptables agréés

MONTREAL
 PL 2781
 Roger Gauvin, C.A.
 Maurice Gauvin, C.A.

PAUL-E. TRUDEL & CIE

& CIE MONTREAL UN. 6-1154 T. F. Irudel, C.A. G. Durand, C.A.
Edifice Canada UN. 6-8587

132 Ouest, rue St-Jacques

CHARTRE SAMSON

G. CIE Comptables agréés	B.A., L.S.C. Comptable agréé	Comptables agréés M. D. Vian, C.A. H. Lionel Robin, C.A.
------------------------------------	--	--

associé à titre particulier	AV. 8-0138	PO. 9-3871
-----------------------------	------------	------------

Horizons

Sportifs

Par Bernard "Bert" Soulière

L'athlète du jour dans le hockey est nul autre que le solide allier droit Bernard Geoffrion, des Canadiens, qui continue sa magnifique poussée à l'offensive. Geoffrion a marqué quelques joutes régulières au début de la course au championnat dans la Ligue Nationale, mais il n'a pas tardé à reprendre le terrain perdu dans le classement des compteurs. Geoffrion figure actuellement en troisième place dans le pointage. Il a pris possession de la première position dans la production des buts avec un total de 26, soit deux buts de plus que son coéquipier Dickie Moore ainsi que Camille Henry, des Rangers de New-York. Geoffrion fait partie du groupe de 29 joueurs dans l'histoire de la Ligue Nationale qui ont enregistré 200 buts ou plus dans les parties régulières.

Parmi les joueurs actifs dans le grand circuit, Bernard Geoffrion est installé en septième place chez les joueurs ayant obtenu le plus de points dans les parties régulières. Avec les 49 points qu'il a amassés depuis le début de la saison, Geoffrion a maintenant un grand total de 387 points à son crédit, dont 186 assistances. Naturellement, c'est nul autre que le célèbre Maurice Richard, capitaine des Habitants, qui mène le bal dans ce domaine avec un total de 881 points, dont 504 buts. Ce total comprend les 11 buts et les 12 assistances qu'il a obtenus dans les 14 parties régulières auxquelles il a pris part cette saison. Bernard Geoffrion célébrera son 27^e anniversaire de naissance le 14 février prochain. Il est encore jeune. Si la chance lui sourit il devrait briller dans la Ligue Nationale durant plusieurs autres années à venir.

C'est Gordie Howe, des Red Wings de Détroit, qui a été désigné à l'aile droite dans le premier club des étoiles pour les 35 premières parties, tandis que Maurice Richard, du Tricolore, a été choisi dans la deuxième équipe. Geoffrion n'a obtenu que 10 points, mais ce dernier fut victime d'une flagrante injustice de la part de certains votants, il n'en reste pas moins que depuis une couple de mois, il est celui qui vole la vedette à l'aile droite dans la Ligue Nationale. Dickie Moore détient la première place chez les compteurs, mais plus la saison progresse vers sa fin, plus Geoffrion améliore ses chances de remporter son deuxième championnat des compteurs depuis son ascension avec le Bleu, Blanc, Rouge. Bernard Geoffrion peut se vanter à juste titre comme l'un des plus efficaces ailiers droits dans les annales du Tricolore.

Muzz Patrick, le gérant général des Bruins de Boston, n'est aucunement enchanté du rendement au jeu du joueur de centre Don McKenney cette saison. Pour une raison ou une autre, Patrick ne peut expliquer comment il se fait que McKenney, généralement considéré comme un scientifique joueur de centre, ne puisse s'affirmer davantage sur la glace. Au cours de leurs dernières joutes, les Rangers de New-York ont obtenu un total de neuf buts, dont une demi-douzaine aux dépens des Red Wings de Détroit, dimanche soir dernier. Camille Henry n'a pu enregistrer un seul but. C'est à se demander si son instructeur Phil Watson ne l'accusera pas de se reposer sur ses lauriers. Car l'on sait que Watson est ce genre d'instructeur qui ne se gêne pas pour dire sa façon de penser à ses joueurs dès que l'occasion se présente.

S'il faut en croire Rudy Pilous, l'instructeur des Black Hawks de Chicago, le gardien de but Glenn Hall représente 50% de la puissance de son équipe. Sid Abel, du Détroit, est le 10^e instructeur pour lequel Nick Mickoski a joué depuis ses débuts dans la Ligue Nationale il y a 10 ans. Le premier pilote de Mickoski a été Frank Boucher. Billy Ream, l'instructeur des Maple Leafs de Toronto, a admis récemment aux rédacteurs de hockey de la Ville-Reine que ses Maple Leafs participent aux prochaines séries éliminatoires pour la coupe Stanley, mais que les Rangers de New-York et les Black Hawks de Chicago n'y prendront pas part. Nos sincères félicitations à Ted Workman, des Alouettes, qui vient d'être élu président du circuit de football Big Four. Workman est une autorité en matière de football. C'est un travailleur infatigable qui saura abattre une besogne colossale pour aider la cause du circuit.

Clay Bryant, le nouveau pilote des Royaux de Montréal, a été témoin de deux parties régulières des Canadiens durant son récent séjour dans la métropole canadienne. Deux jours l'ont surtout impressionné, soit Bernard Geoffrion et Dickie Moore. Il est toujours question d'un échange probable de joueurs entre les New-Yorkais et les Bostonnais. Mais comme le disait Muzz Patrick en fin de semaine dernière: "Rien ne sert à Phil Watson et mon frère Lynn de continuer des démarches pour s'assurer les services de Johnny Bucyk. Il n'est pas sur le marché pour aucun prix". Patrick commettait sûrement une bêtise monumentale en cédant Bucyk aux Rangers, puisque ce dernier forme avec Brenco Horvath et Vic Stasiuk l'un des meilleurs trios cette saison dans la Ligue Nationale. Ces trois joueurs comptent des buts avec régularité.

Le brillant quart-arrière Jackie Parker ne sait pas encore pour quelle équipe de football il jouera l'automne prochain. C'est notre conviction qu'il jouera pour le club qui lui fera la meilleure offre. Et tout indique que les Cardinals de Chicago fie la Ligue Nationale des États-Unis sont en mesure de lui verser un salaire plus élevé que les Eskimos d'Edmonton. Parker est avant tout un professionnel. Or, l'argent est ce qui l'intéresse d'abord.

Eddie Machen rencontrera Foley

SAN FRANCISCO (PA) — Eddie Machen et Zora Foley, classés respectivement au premier et deuxième rangs chez les aspirants au championnat poids lourd du monde, titre détenu par Floyd Patterson, ont signé hier un contrat pour se disputer un match de 12 rounds qui sera livré le 17 mars, à San Francisco.

La National Boxing Association, par l'intermédiaire de Fred Saddy, son secrétaire, avait suggéré l'organisation d'un match Machen-Foley afin de déterminer l'aspirant logique au titre de Patterson.

Le promoteur Benny Ford a révélé hier que Machen et Foley toucheront chacun une garantie

Club à Hull?

PEMBROKE, Ont. (PC) — Wally Lensen, propriétaire des Lumber Kings de Pembroke, de la ligue de hockey Senior de l'Ontario, division de l'Est, songe à transférer son équipe à Hull d'ici la fin de la saison. Lensen a fait remarquer que son club n'avait pas reçu l'encouragement des amateurs de hockey de Pembroke et que les Lumber Kings déménageront à Hull si l'assistance totale n'atteint pas 3,000 personnes lors des deux prochaines joutes de cette équipe à Pembroke.

Bob Guerlin, membre de la Commission du nouvel arène de Hull, a déclaré que ce projet n'est pas impossible, mais que Lensen devra auparavant demander la permission à la commission. Le Canadien junior d'Ottawa-Hull jouera plusieurs joutes à l'Auditorium d'Ottawa contre les clubs de la ligue junior d'Ontario d'ici la fin de la saison. L'arène de Hull sera donc disponible pour les Lumber Kings.



Louis-G. ARPIN, le judoka qui s'est le plus distingué en 1957. Arpin, champion canadien, 2^eme dan, reçoit ici le trophée Labatt des mains de M. Bernard Gauthier, 3^eme dan, d'Ottawa et co-propriétaire de la Fédération canadienne de judo.

NOUVELLES BRÈVES

MIAMI, Floride (PA) — Les Marlins de Miami poursuivront leurs activités dans la ligue Internationale du moins pour une autre saison. C'est ce qu'a annoncé hier George Storer, propriétaire des Marlins, qui a accepté de payer \$40,000 à la Ville de Miami pour la location du stade au cours de la prochaine saison. Cette somme sera remise, par la ville, au propriétaire du stade, Jose Aleman, comme paiement initial pour l'achat de l'amphithéâtre au coût total de \$850,000. Un autre paiement de \$350,000 sera fait par la ville au mois d'octobre.

Cette décision a soulagé le président de la ligue Internationale, Frank Shaughnessy, qui avait convoqué une réunion des directeurs des différents clubs du circuit pour vendredi prochain à Toronto. Il est pratiquement certain que les Marlins demeureront dans la ligue en 1958 et qu'ils joueront leurs parties locales au même endroit que par le passé.

DETROIT (PA) — Les Tigers de Detroit ont reçu hier les contrats signés du joueur d'intérieur Ray Boone et du lanceur Tom Morgan. Boone a joué au premier et au troisième but la saison dernière, conservant une moyenne au bâton de .273. Morgan a récemment été obtenu des Athletics de Kansas City, dans une transaction. Il a remporté neuf victoires et subi sept défaites à Kansas City en 57. Les Tigers ont maintenant six joueurs sous contrat en vue de la prochaine saison.

Parker n'est pas intéressé à jouer pour les Giants de N.-Y.

VANCOUVER (PC) — Le demi-arrière Jackie Parker, des Eskimos d'Edmonton, a déclaré qu'il attendra de voir si sera l'instructeur de l'équipe avant de décider s'il continuera de jouer au football au Canada. En vertu de son contrat avec les Eskimos, Parker a la permission de se considérer agent libre jusqu'au 15 janvier. Il a cependant obtenu une extension de ce privilège jusqu'au 31 janvier après que l'instructeur Frank (Pop) Ivy eut été embauché comme instructeur en chef des Cardinals de Chicago, de la Ligue Nationale des États-Unis. Son successeur n'a pas encore été engagé.

Avec les Yankees

NEW-YORK (PA) — Le voltigeur Zeke Bella, le joueur de champ intérieur Tom Carroll et le lanceur Ed Dick ont retourné hier leurs contrats signés aux Yankees de New-York. Bella, âgé de 26 ans, a passé la saison dernière dans la ligue de l'Association américaine. Carroll, âgé de 21 ans, est connu dans la Ligue Internationale pour s'être aligné avec les Virginiens de Richmond la saison dernière. Un joueur à bon, Carroll a joué 136 parties sous le gérant Ed Lopat. Il a joué au troisième but pour les Virginiens. Il a cogné 13 coups de circuit, fait produire 64 points et conservé une moyenne de .213 au bâton.

Dick, âgé de 21 ans, est un lanceur gaucher dont la fiche de l'an dernier, à Birmingham, dans la Ligue eastern, a été de 18 victoires contre neuf défaites.

Jean-Paul Denis en tête

MONTREAL (PC) — Jean-Paul Denis, un ailier droit de 33 ans, qui ne put jamais se tailler une place dans la ligue Nationale, continue à aujourd'hui de détener la première place dans la course au championnat des compteurs de la ligue professionnelle du Québec, révélant les dernières statistiques officielles émises par la direction du circuit.

Denis, qui ne put compter lors des deux essais qu'il obtint avec les Rangers de New-York, il y a quelques années, a enfin deux buts et recueilli quatre assists la semaine dernière pour porter son total de points à 59. Le pilier des Cataractes de Shawinigan a marqué 23 francs buts.

Ces six points recueillis la semaine dernière donnent à Denis une avance de quatre points sur Greig Hicks, des Saguenéens de Chicoutimi. Hicks a conservé la deuxième place en recueillant cinq assists la semaine dernière. Il demeure le meilleur fabricant d'assists de la ligue avec un total de 29 assists.

Locas, 28 buts

Gene Mekliko, un autre joueur des Cataractes, est en troisième place avec 49 points, soit trois de plus que Guy Rousseau, de Chicoutimi. Vient ensuite Jacques Gagnon, des As de Québec, avec 45 points, et Lou Smrke, de Chicoutimi, avec 43.

A un point de Smrke se trouvent Claude Laforge, des Cataractes, et Kenny Mosdell, du Royal de Montréal. Jacques Locas, de Chicoutimi, se trouve sur un pied d'égalité en neuvième place, avec Skip Teal, de Québec.

Voici la liste des meilleurs compteurs avec le nombre de leurs buts et assists et le total de leurs points.

Denis, Shawinigan	23	35	59
Hicks, Chicoutimi	15	39	55
Mekliko, Shawinigan	14	35	49
G. Rousseau, Chicou.	12	27	46
Gagnon, Québec	23	22	45
Smrke, Chicoutimi	13	30	43
Laforge, Shawinigan	20	22	42
Mosdell, Montréal	19	23	42
Locas, Chicoutimi	28	13	41
Teal, Québec	10	31	41

eurs sous contrat en vue de la prochaine saison.

PHILADELPHIE (PA) — Wally Post a signé hier son contrat avec les Phillies de Philadelphie, de la ligue Nationale. Post a été obtenu des Redlegs de Cincinnati en échange d'Harvey Haddix.

Roy Hamey, gérant général des Phillies, espère que Post connaîtra une saison aussi fructueuse qu'en 1955, alors qu'il a réussi 40 circuits et fait produire 109 points avec une moyenne au bâton de .309.

MILAN, Italie (PA) — Le champion poids moyen d'Europe Charles Humez, rencontrera Italo Scorticini, d'Italie, dans un match de dix rounds non pour le titre, le 15 février. Au même programme, Bobby Bell de Youngstown, Ohio, qui s'est déjà battu à Montréal, affrontera Giordano Campirini, d'Italie, dans un combat de dix rounds également.

NEW-YORK (PA) — Le joueur de quart-arrière Tom Dubinski, qui a porté les couleurs des Argonauts de Toronto, du Big Four, au cours des dernières années, a été engagé par les Giants de New-York, de la ligue Nationale. Dubinski, qui était agent libre, a déjà joué pour les Lions de Detroit au début de sa carrière professionnelle. Il est demeuré inactif la saison dernière.



Les Dunlops de Whitby qui représenteront le Canada au tournoi mondial de hockey en février prochain poursuivent toujours leur entraînement sur glace à l'extérieur. Les dirigeants des Dunlops sont très heureux d'avoir fait l'acquisition du jeune joueur de centre Connie Broden qui a porté les couleurs des Cataractes de Shawinigan la saison dernière. Mais, d'autre part, ils aimeraient aussi obtenir un solide joueur de défense.

Le pilote Sid Smith, des Dunlops est enchanté de pouvoir recourir aux services de Connie Broden qu'il considère comme l'un des meilleurs joueurs de centre de la ligue professionnelle du Québec lorsqu'il s'aligne avec l'équipe de Roger Léger à Shawinigan. Malgré que Connie Broden ne soit pas un gros gaillard nous croyons fort bien qu'il se tirera d'affaire. C'est un bon compte.

On sait que durant son séjour dans la ligue professionnelle du Québec il a enregistré 64 buts et il a participé à 104 autres pour un imposant total de 168 points. Ce brillant joueur de centre de 5 pieds et 8 pouces est natif de Montréal. Actuellement, Broden s'entraîne avec le Royal du pilote Roger Léger et pour un joueur qui n'a pas joué cette année, Connie a démontré qu'il retrouvera rapidement sa forme d'antan. La raison de l'inactivité de ce jeune joueur de centre de 26 ans est le fait d'avoir été repêché par les Indiens de Springfield de la ligue américaine. L'ancien porte-couleurs des Cataractes de Shawinigan a déclaré qu'il se retirait du hockey. Depuis le début de la saison, cet habile joueur de centre était l'instructeur des Pensacolas de Snowdon de la Ligue Métropolitaine junior. Tout indique qu'une fois le tournoi mondial terminé, cet athlète évoluera avec le Royal de l'instructeur Roger Léger pour le reste de la saison.

Plusieurs amateurs de hockey qui l'ont vu évoluer dans la

LE HOCKEY

CE SOIR

Ligue du QUEBEC

Shawinigan à Chicoutimi

Royal à Québec

Classement

Ligue NATIONALE

P.J.	G.	P.	N.	P.	P.	P.
Canadn	44	29	10	5	168	97
N.-York	46	19	8	123	129	46
Détroit	45	18	20	7	99	123
Boston	44	15	20	9	116	120
Toronto	44	15	20	9	122	126
Chicago	43	15	22	6	89	117

Ligue AMERICAINE

P.J.	G.	P.	N.	P.	P.	P.
Hershey	44	24	15	5	130	124
Cleveland	43	23	17	3	145	97
Providence	42	20	18	4	143	133
Buffalo	41	18	21	2	129	132
Rochester	42	16	21	5	123	132
Springfield	44	14	23	7	130	163

Ligue du QUEBEC

P.J.	G.	P.	N.	P.	P.	P.
Chicoutimi	39	24	12	4	160	127
Shawinigan	41	19	13	3	161	154
Québec	38	18	12	2	122	132
Royal	38	16	13	4	119	115
T.-Rivers	43	15	23	3	108	141



Deux "vieux de la vieille" font semblant de se faire des menaces avant la partie qui avait lieu hier soir, à Vancouver, où Maurice Richard agissait comme arbitre. Il s'agit d'Alex Shibley, ancien ailier gauche des Rangers de New-York, (à gauche) et Clint Smith, ex-joueur des Black Hawks de Chicago. (PHOTO PC)

Tribune Sportive

par Guy DESAUTELS

Les Dunlops de Whitby qui représenteront le Canada au tournoi mondial de hockey en février prochain poursuivent toujours leur entraînement sur glace à l'extérieur. Les dirigeants des Dunlops sont très heureux d'avoir fait l'acquisition du jeune joueur de centre Connie Broden qui a porté les couleurs des Cataractes de Shawinigan la saison dernière. Mais, d'autre part, ils aimeraient aussi obtenir un solide joueur de défense.

Le pilote Sid Smith, des Dunlops est enchanté de pouvoir recourir aux services de Connie Broden qu'il considère comme l'un des meilleurs joueurs de centre de la ligue professionnelle du Québec lorsqu'il s'aligne avec l'équipe de Roger Léger à Shawinigan. Malgré que Connie Broden ne soit pas un gros gaillard nous croyons fort bien qu'il se tirera d'affaire. C'est un bon compte.

On sait que durant son séjour dans la ligue professionnelle du Québec il a enregistré 64 buts et il a participé à 104 autres pour un imposant total de 168 points. Ce brillant joueur de centre de 5 pieds et 8 pouces est natif de Montréal. Actuellement, Broden s'entraîne avec le Royal du pilote Roger Léger et pour un joueur qui n'a pas joué cette année, Connie a démontré qu'il retrouvera rapidement sa forme d'antan. La raison de l'inactivité de ce jeune joueur de centre de 26 ans est le fait d'avoir été repêché par les Indiens de Springfield de la ligue américaine. L'ancien porte-couleurs des Cataractes de Shawinigan a déclaré qu'il se retirait du hockey. Depuis le début de la saison, cet habile joueur de centre était l'instructeur des Pensacolas de Snowdon de la Ligue Métropolitaine junior. Tout indique qu'une fois le tournoi mondial terminé, cet athlète évoluera avec le Royal de l'instructeur Roger Léger pour le reste de la saison.

Plusieurs amateurs de hockey qui l'ont vu évoluer dans la

l'aguille de la balance à 160 livres est un solide gaillard qui n'a pas froid aux yeux et qui possède un foudroyant lancer.

Le jeune joueur de défense Jean Picard des As de Québec de la ligue professionnelle du Québec s'aligne de plus en plus à mesure que la saison progresse, Picard qui est en sa première saison dans les couleurs de la ligue du Québec est natif de la ville de Rimouski. Il habite Montréal depuis plusieurs années. Ce solide gaillard de Rimouski a joué pour le Canadien junior d'Ottawa-Hull de l'instructeur Sammy Pollock la saison dernière. Lors d'une récente visite des As dans la métropole montréalaise nous avons pu causer quelques instants avec ce jeune athlète de 21 ans, qui espère un jour porter l'uniforme des Bruins de Boston de la ligue nationale. Plusieurs se demanderont pourquoi avec les Bruins? C'est que Jean Picard appartient à l'équipe des Bostonnais depuis qu'il évolue dans la catégorie junior. En premier lieu, Picard nous confia d'un air triste, qu'il était très peiné de savoir qu'un ancien de ses compagnons avec le Canadien junior avait subi une grave blessure à l'oeil, et c'est nul autre que le brillant joueur de défense Claude Ruel.

On sait que Jean Picard et Claude Ruel ont formé durant deux saisons entières l'une des meilleures paires de défenses de la ligue junior de l'Ontario. Tout de même, Picard est d'avis que Claude Ruel pourra continuer sa brillante carrière dans le hockey la saison prochaine. Ruel est actuellement sous traitement dans un hôpital à Ottawa et les médecins qui s'occupent de lui ont révélé qu'il pourra revenir en action la saison prochaine. Pour revenir à Jean Picard disons que ce dernier s'est présenté au camp d'entraînement des Bruins de Boston l'automne dernier et il a fait sensation. Le pilote Mill Schmidt lui a prêté une très brillante carrière dans la ligue nationale. A Québec, ce jeune athlète de Rimouski joue aux côtés du vétéran joueur de défense Jean-Paul Lamirande. Ce solide joueur de défense nous a confié ceci: "En jouant aux côtés d'un vétéran comme Jean-Paul Lamirande, j'ai appris plusieurs petits "trucs" du métier et les conseils que Jean-Paul m'a donnés, je les ai mis en pratique".

Service téléphonique et de remorquage
24 heures
CR. 6-5411
Pour tout déboussage voyez d'abord
BOISCLAIR
AUTO BODY LTD.
7475 BOUL. SAINT LAURENT

360 est. rue Rachel
Montréal
VI. 9-4107

JAQUETTE LEE
CHAUFFAGE - PLUMBERIE

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCES

Horace Labrecque
et Fils Ltee
Courtiers d'assurances
Nous investissons les capitaux
religieusement à se procurer de
meilleures conditions
1411, rue Crescent
Victor 9-2371

BREVETS D'INVENTION

Albert Fournier
PROCEDEUR DE BREVETS D'INVENTION
934 5^e CATHÉDRALE MONTREAL

Brevets d'invention

Marion & Marion
MARQUES DE COMMERCE
Tous les droits de propriété
en tous pays
Raymond A. Robit et
Alfred Bailett
1510, rue Drummond,
MONTREAL

DACTYLOGRAPHES

"Tout pour le bureau"
Dactylographes, machines à additionner, à écrire les chèques, filaires, pupitres, armoires, chaises, etc.
Canada Dactylographe Inc.
44 e. rue St-Jacques, 1^{er} et
Tél: BE 3491 R-T Armand

Lisez et faites lire

"Le Devoir"

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Saubegarde

MONTREAL

Dr. C. Melillo

gradué d'Europe
Maladies genito-urinaires, peau, sang, glandes. Désordres sexuels, nouveaux, impotences, complexité d'infertilité, asthénie, dépression, agacement, alcoolisme, ulcères, diabète, cirrhose, rhumatisme, etc.

134 ouest Sherbrooke - VI. 5-0356

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard "Gerry" Gosselin

Pour beaucoup de gens, des défaites comme celle de samedi pour le Canadien après une série de victoires impressionnantes, restent inexplicables. Pourtant il faut comprendre que les joueurs de hockey, fussent-ils les meilleurs au monde, restent des humains. Il peut leur arriver, certains soirs, comme n'importe qui, d'avoir mal à la tête, de traîner un commencement de grippe ou simplement de n'être pas en train. Un homme d'affaires peut ne pas aller à son bureau quand il ne se sent pas en forme, mais les athlètes sont les esclaves du calendrier et il faut comprendre qu'ils puissent ne pas toujours jouer avec la même ardeur. Ils peuvent, eux aussi, avoir des soucis, des embarras personnels. Il se peut qu'il y ait de la maladie dans leurs familles et ces préoccupations peuvent les empêcher de jouer à leur meilleur. Et puis, il faut bien avouer que samedi soir, les Bruins de Boston ont livré une de leurs meilleures joutes, Henri Richard n'était pas en uniforme et Jean Béliveau n'a pas encore tout son aplomb. Enfin, si le Canadien ne devrait jamais perdre une seule partie, la lutte deviendrait joliment monotone.

On aura remarqué que la rivalité est très vive entre les cinq autres clubs de la Ligue Nationale. Entre les Rangers de New York qui occupent la deuxième position du classement et les Black Hawks de Chicago qui sont dans la cave, il y a que dix points de différence. Les Red Wings de Détroit qui avaient momentanément supplanté les Rangers en deuxième position ont légèrement reculé devant le club de Phil Watson qui paraît s'être ressaisi en remportant trois victoires la semaine dernière. New York, Toronto et Boston semblent avoir une offensive bien équilibrée, mais c'est à la ligne bleue qu'il y a des faiblesses. Par contre, Chicago qui n'a compté que 89 buts depuis le début de la saison possède un gardien de buts, en Glenn Hall, qui peut tenir tête à tout le monde. Quant aux Red Wings, ils ont des sursauts d'invincibilité pour retomber par la suite dans le jeu nonchalant. Et Gordie Howe ne peut tout faire, tout seul. Quant au Canadien, il est tout simplement formidable. Il a couru 422 buts de plus que les Rangers et il a deux parties de plus à jouer. Jacques Plante a laissé passer 20 rondelles de moins que son plus proche rival, Glenn Hall.

Dans la Ligue du Québec, la lutte devient de plus en plus intéressante. On a découvert que les Saguenéens de Chicoutimi ne sont plus invulnérables. Il est vrai qu'ils sont assez affligés par les accidents, mais le fait reste qu'ils ont, depuis un mois, le club de Phil Renaud, par ses défaites, a permis au Royal de sortir de la cave du classement. Les Saguenéens de Chicoutimi, en effet, n'ont pas encore battu le club Royal, au Forum, depuis le début de la saison. Charlie Hodge reste la liste des joueurs qui sont à peu près certains de compter 30 buts pour la saison. Trois ou quatre d'entre eux peuvent ambitionner d'en réussir 40, mais le record de Maurice Richard ne paraît pas menacé. Pour rejoindre les 50 du Rocket, Bernard Geoffrion devrait à peu près obtenir un but par partie d'ici la fin de la saison. C'est possible, mais peu probable. Au chapitre des assistances, Dickie Moore et Henri Richard sont sur un pied d'égalité avec 32 chacun.

Les partisans des Dodgers — et ils sont légions parmi nous — auront été heureux d'apprendre que Walter O'Malley, le président du club, a finalement pu bécoter une entente pour donner un terrain, au moins provisoire à ses joueurs. C'est au Colisée que le club de Walter Alston jouera toutes ses parties de la saison 1958. On peut y assister 101,000 spectateurs et aucune partie locale ne sera télévisée, parce que Walter O'Malley a l'ambition d'y attirer plus de deux millions de spectateurs. Les changements au terrain seront faits avant l'ouverture de la saison. Ainsi pour réduire le trop grand nombre de circuits du côté gauche où les estrades ne sont qu'à 250 pieds du marbre, on érigea un filet haut de 40 pieds. A droite, la clôture est à 300 pieds du marbre.

Les partisans des Dodgers — et ils sont légions parmi nous — auront été heureux d'apprendre que Walter O'Malley, le président du club, a finalement pu bécoter une entente pour donner un terrain, au moins provisoire à ses joueurs. C'est au Colisée que le club de Walter Alston jouera toutes ses parties de la saison 1958. On peut y assister 101,000 spectateurs et aucune partie locale ne sera télévisée, parce que Walter O'Malley a l'ambition d'y attirer plus de deux millions de spectateurs. Les changements au terrain seront faits avant l'ouverture de la saison. Ainsi pour réduire le trop grand nombre de circuits du côté gauche où les estrades ne sont qu'à 250 pieds du marbre, on érigea un filet haut de 40 pieds. A droite, la clôture est à 300 pieds du marbre.

Jack Kay au Pinegrove

MONTREAL (PC) — Jack Kay, un des golfeurs professionnels les plus en évidence dans la province de Québec, a signé en fin de semaine un contrat pour assumer le poste d'instructeur professionnel au nouveau Pinegrove Golf and Country Club de Laprairie, en banlieue de Montréal.

Le parcours du club Pinegrove n'est pas encore complètement aménagé. On pourra commencer à jouer sur les neuf premiers trous au début de juin, sur les neuf derniers vers la fin de juillet. Le chalet et la piscine seront complétés vers la fin d'avril.

Ballon-balai

La sixième tournée provinciale de ballon-balai se tiendra à St-Jérôme au début d'avril, patronnée par la Chambre de Commerce de St-Jérôme.

Vue l'anticipation d'un grand nombre d'inscriptions au prochain tournoi, les entrées seront limitées.

\$100.00 en prix seront distribués aux meilleures équipes.

La date limite d'inscription est le 15 mars.

Pour informations s'adresser à Eugène Matteau, 2292 Rameau, Trois-Rivières, Qué. Tél.: FR 4-9701.

Repêchage

WINNIPEG (PC) — Trente-cinq joueurs de six universités canadiennes ont été repêchés samedi par les neuf clubs professionnels qui forment la nouvelle Ligue de Football du Canada. Trente-trois de ces joueurs avaient été repêchés de l'an dernier.

L'Université McGill a contribué le plus grand nombre de

Fête mémorable au Centre

La "Soirée des Fêtes", qui a eu lieu au Centre des Loisirs de l'Immaculée-Conception, a marqué la clôture officielle de la campagne annuelle d'abonnements et le couronnement des activités de 1957. A la même occasion, la direction du Centre a décerné des médailles et des écussons aux responsables de section, aux instructeurs et aux athlètes qui se sont particulièrement distingués au cours de l'an dernier, ainsi que des cadeaux aux auxiliaires les plus méritants de la campagne d'abonnements.

Cette soirée fut une véritable fête de famille et elle a remporté un vif succès. Une fois de plus, on y a noté l'esprit d'équipe et de bonne volonté qui règne à ce populaire centre de Loisirs et en assure le rayonnement. Responsables, instructeurs, fidèles abonnés du Centre et dirigeants paroissiaux, tous ont profité de cette occasion pour échanger de bons souhaits au début de la nouvelle année 1958.

M. Dan Murray, sportif bien connu qui a été le dynamique président de la récente campagne d'abonnements du Centre de l'Immaculée-Conception, en a alors donné les résultats. Il a révélé qu'à l'heure actuelle le total des membres actifs de ce Centre se chiffre à quelque 3,080 inscrits. Chaque semaine, quelques milliers d'autres assistent aussi à des activités de ce Centre.

La campagne d'abonnements a permis de recueillir la somme totale de \$21,535.90 contre plus de \$17,000 accumulés l'an dernier à pareille date.

M. Murray a chaleureusement félicité et remercié tous les auxiliaires pour le magnifique dévouement et les résultats obtenus. En de brèves allocutions, un message semblable a également été transmis par le R.P. Paul Mayer, S.J., curé de l'Immaculée-Conception, le R.P. Marcel de la Sablonnière, S.J., directeur du Centre des Loisirs, M. Gérard Fortin, président du Service des Loisirs de l'Immaculée-Conception, et le Dr. Gustave Charest, président du Comité paroissial.

Selon la vieille tradition des R.R.P.P. Mayer et de la Sablonnière ont terminé leurs petits discours en donnant à tous leur sacerdotale bénédiction. Voici la liste des dirigeants et des athlètes qui ont mérité des plaques: Escrime: Régent Champagne; Boxe: Jacques Chevalier; Hockey: Joe Guay; gymnastique: Jean-P. Marcell; Marie-Claire Larsen, Gilbert Larose; Natation: Mme Cécile-P. Hamelin; Ski: Raymond Gilbert; quilles: Yvon Charbonneau; Baseball: J.-P. Carrière et Maurice English; culture physique: "Hommes": Robert Gédillot; Hockey: Richard Bédard, Robert Monette, René Denis, René Goyette, Sor-gue Labrecque, René Dufresne, Richard Champagne, J.-Claude Dubois; Gymnastique: Monique Cloutier, B. Poirier, R. Dionne, L. Duvernay; Natation: "Femmes": D. Bourassa, M.-Eva Allard, Marthe Henault, Nicole Guay, Lise Bédard, Fernande Langevin; Natation "Hommes": Pierre Dion, Pierre Chaput, Marcel Bourdeau, René Bernard, Régis Éneault, Robert Caron, local des jeunes: Gilles Brouillette.

Avec le Royal

Le Royal de la Ligue du Québec vient de faire l'acquisition d'un cinquième joueur de défense. Les joueurs de l'Université de Rochester et qui évoluent dans la Ligue Américaine, depuis 18 ans, portera désormais les couleurs du club de Roger Léger. Il jouera ce soir à Québec, contre les As. Il prendra ainsi la place de Bob Duncan qui n'avait pas été remplacé depuis son départ. On doute que Gene Achymchuck puisse jouer pour le Royal, ce soir.

Sao Paulo, Brésil — Archie Moore, 190^{lb}, de San Diego, a défait aux points, en 10 rondes, Louis Inacio, 179, du Brésil.

Hollywood — Billy Peacock, 117^{lb}, de Los Angeles, a défait aux points, en 12 rondes, Ross Padilla, 117^{lb}, de Stockton, Californie.

La Havane — Galindo Del Ring, 127^{lb}, de La Havane, a défait aux points, en 10 rondes, Freddy Kozart, 130^{lb}, de Miami.

Le Fleur de Lys rencontrera le club St-Vincent-de-Paul

Le club Fleur-de-Lys, dirigé par Marcel Dulude, aura une excellente occasion de se hisser seul en seconde place du classement de la ligue de hockey Laval ce soir, alors qu'il rencontrera le St-Vincent-de-Paul dans la première joute d'un intéressant programme double. Le Meunier Réfrigération sera opposé au club du Centre sportif Laval dans la seconde partie.

Présentement, le St-Vincent-de-Paul ne possède plus qu'une avance d'un seul point sur le Fleur-de-Lys. C'est donc dire que la joute de ce soir entre ces deux équipes est d'importance capitale. Le St-Vincent-de-Paul aligne de très dangereux joueurs, mais ces derniers auront fort à faire ce soir car le Fleur-de-Lys possède un très habile gardien en André Pratte, qui est considéré l'un des meilleurs gardiens de buts du circuit Gélinais.

Le Fleur-de-Lys a également fait l'acquisition de François Gratton et Jacques Lacombe, tous deux des déficients Braves de Beauharnois. Gratton, un ailier droit, et Lacombe, un arrière-garde, prêteront main forte aux Dupuis, Charbonneau, Joly, Galarnau, Forest, Laporte et autres. Les joueurs du Fleur-de-Lys devront aussi être à leur meilleur, puisque le nouveau gardien du St-Vincent-de-Paul, Robert "Bob" Bleau, a démontré au cours des deux parties durant lesquelles il a gardé les filets, qu'il était en excellente condition. Cette partie, qui suscite beaucoup d'intérêt, débutera à 8 heures et 15.

Dans la seconde joute, le club Centre Sportif Laval tentera de remporter son premier triomphe de la saison alors qu'il fera face à la puissante équipe du Meunier Réfrigération. Le Centre Sportif Laval a remplacé les Braves de Beauharnois la semaine dernière et il a subi une défaite de 4 à 1 aux dépens du Fleur-de-Lys, mais il a démontré qu'il offrirait plus de compétition que les Braves de Beauharnois.

Dans le camp du Meunier, on est confiant de continuer la série de victoires et maintenant l'avance au premier rang. Le Meunier aligne de très rapides attaquants et ceux-ci excellent dans la mise en échec, ce qui est une des principales raisons de leurs succès.

Le programme double de ce soir verra la lutte se continuer pour le championnat des comités. En effet, Nick Veilley du Meunier est en lice, mais il ne possède une avance que d'un seul point sur Fernand Gagné, du St-Vincent-de-Paul.

Le onzième carnaval annuel des étudiants de l'Université McGill se déroulera le 20, 21 et 22 février prochain. En voici les principaux événements.

Jeudi 2 février
Le carnaval débutera par la soirée du Mont-Royal. Une parade aux flambeaux conduira la foule à la patinoire où auront lieu des exhibitions de patinage de fantasia. Sur les pentes environnantes des skieurs démontreront leur adresse. Ensuite un magnifique feu d'artifice illuminera le ciel. Le tout sera couronné par une danse au chalet de la Montagne, au son d'un orchestre de choix.

Vendredi 21 février
Dans l'après-midi aura lieu au Mont Gabriel un concours international de ski. En même temps à l'Université même se dérouleront des débats oratoires qui dureront jusqu'au samedi. A noter que cette compétition oratoire sera la plus grande qui ait eu lieu dans le Commonwealth.

Samedi 22 février
Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Le onzième carnaval annuel des étudiants de l'Université McGill se déroulera le 20, 21 et 22 février prochain. En voici les principaux événements.

Jeudi 2 février
Le carnaval débutera par la soirée du Mont-Royal. Une parade aux flambeaux conduira la foule à la patinoire où auront lieu des exhibitions de patinage de fantasia. Sur les pentes environnantes des skieurs démontreront leur adresse. Ensuite un magnifique feu d'artifice illuminera le ciel. Le tout sera couronné par une danse au chalet de la Montagne, au son d'un orchestre de choix.

Vendredi 21 février
Dans l'après-midi aura lieu au Mont Gabriel un concours international de ski. En même temps à l'Université même se dérouleront des débats oratoires qui dureront jusqu'au samedi. A noter que cette compétition oratoire sera la plus grande qui ait eu lieu dans le Commonwealth.

Samedi 22 février
Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

A cette même soirée sera couronnée la reine du carnaval.

Un concours de saut en ski aura lieu sur le terrain de l'Université de Montréal à Côte-des-Neiges. Dans l'après-midi également les étudiants présenteront au public une intéressante

Deux gains enlevés aux Ponsards; victoire du Baronet sanctionnée

MONTREAL (PC) — La Québec Amateur Hockey Association a désigné hier deux vainqueurs des Ponsards de Snowdon, dans la Ligue métropolitaine junior, et a accordé les points retirés aux Ponsards aux Monarchs de Notre-Dame-de-Grâce et au National de Montréal.

La QAHA a également annoncé qu'elle avait imposé une suspension de trois joutes à Barclay Plager, des Baronets de Québec, pour la part qu'il avait prise lors d'une bagarre entre les joueurs de son club et ceux des Jets de St-Laurent, dans une joute régulière du circuit.

McKellar a déclaré que Bate-man avait joué pour les Monarchs la saison dernière et qu'en vertu des règlements de la QAHA il se devait d'obtenir son congé de cette équipe avant de s'aligner avec une autre du même circuit.

Bate-man a avoué avoir négligé de se conformer à ce règlement.

Le 6 janvier dernier à Québec, Alex McKellar, de Montréal, le président du circuit à huit clubs, a déclaré que les Ponsards avaient illégalement eu recours aux services du joueur de défense Ken Bate-man, dans leur victoire de 5-3 aux dépens des Monarchs, le 22 décembre, et dans celle de 6-3 remportée aux dépens du National, le lendemain.

McKellar a déclaré que Bate-man avait joué pour les Monarchs la saison dernière et qu'en vertu des règlements de la QAHA il se devait d'obtenir son congé de cette équipe avant de s'aligner avec une autre du même circuit.

Bate-man a avoué avoir négligé de se conformer à ce règlement.

Le 6 janvier dernier à Québec, Alex McKellar, de Montréal, le président du circuit à huit clubs, a déclaré que les Ponsards avaient illégalement eu recours aux services du joueur de défense Ken Bate-man, dans leur victoire de 5-3 aux dépens des Monarchs, le 22 décembre, et dans celle de 6-3 remportée aux dépens du National, le lendemain.

McKellar a déclaré que Bate-man avait joué pour les Monarchs la saison dernière et qu'en vertu des règlements de la QAHA il se devait d'obtenir son congé de cette équipe avant de s'aligner avec une autre du même circuit.

Bate-man a avoué avoir négligé de se conformer à ce règlement.

Le 6 janvier dernier à Québec, Alex McKellar, de Montréal, le président du circuit à huit clubs, a déclaré que les Ponsards avaient illégalement eu recours aux services du joueur de défense Ken Bate-man, dans leur victoire de 5-3 aux dépens des Monarchs, le 22 décembre, et dans celle de 6-3 remportée aux dépens du National, le lendemain.

McKellar a déclaré que Bate-man avait joué pour les Monarchs la saison dernière et qu'en vertu des règlements de la QAHA il se devait d'obtenir son congé de cette équipe avant de s'aligner avec une autre du même circuit.

Bate-man a avoué avoir négligé de se conformer à ce règlement.

Le 6 janvier dernier à Québec, Alex McKellar, de Montréal, le président du circuit à huit clubs, a déclaré que les Ponsards avaient illégalement eu recours aux services du joueur de défense Ken Bate-man, dans leur victoire de 5-3 aux dépens des Monarchs, le 22 décembre, et dans celle de 6-3 remportée aux dépens du National, le lendemain.

McKellar a déclaré que Bate-man avait joué pour les Monarchs la saison dernière et qu'en vertu des règlements de la QAHA il se devait d'obtenir son congé de cette équipe avant de s'aligner avec une autre du même circuit.

Bate-man a avoué avoir négligé de se conformer à ce règlement.

Le 6 janvier dernier à Québec, Alex McKellar, de Montréal, le président du circuit à huit clubs, a déclaré que les Ponsards avaient illégalement eu recours aux services du joueur de défense Ken Bate-man, dans leur victoire de 5-3 aux dépens des Monarchs, le 22 décembre, et dans celle de 6-3 remportée aux dépens du National, le lendemain.

McKellar a déclaré que Bate-man avait joué pour les Monarchs la saison dernière et qu'en vertu des règlements de la QAHA il se devait d'obtenir son congé de cette équipe avant de s'aligner avec une autre du même circuit.

Bate-man a avoué avoir négligé de se conformer à ce règlement.

Le 6 janvier dernier à Québec, Alex McKellar, de Montréal, le président du circuit à huit clubs, a déclaré que les Ponsards avaient illégalement eu recours aux services du joueur de défense Ken Bate-man, dans leur victoire de 5-3 aux dépens des Monarchs, le 22 décembre, et dans celle de 6-3 remportée aux dépens du National, le lendemain.

McKellar a déclaré que Bate-man avait joué pour les Monarchs la saison dernière et qu'en vertu des règlements de la QAHA il se devait d'obtenir son congé de cette équipe avant de s'aligner avec une autre du même circuit.

Bate-man a avoué avoir négligé de se conformer à ce règlement.

Le 6 janvier dernier à Québec, Alex McKellar, de Montréal, le président du circuit à huit clubs, a déclaré que les Ponsards avaient illégalement eu recours aux services du joueur de défense Ken Bate-man, dans leur victoire de 5-3 aux dépens des Monarchs, le 22 décembre, et dans celle de 6-3 remportée aux dépens du National, le lendemain.

McKellar a déclaré que Bate-man avait joué pour les Monarchs la saison dernière et qu'en vertu des règlements de la QAHA il se devait d'obtenir son congé de cette équipe avant de s'aligner avec une autre du même circuit.

Bate-man a avoué avoir négligé de se conformer à ce règlement.

Le 6 janvier dernier à Québec, Alex McKellar, de Montréal, le président du circuit à huit clubs, a déclaré que les Ponsards avaient illégalement eu recours aux services du joueur de défense Ken Bate-man, dans leur victoire de 5-3 aux dépens des Monarchs, le 22 décembre, et dans celle de 6-3 remportée aux dépens du National, le lendemain.

McKellar a déclaré que Bate-man avait joué pour les Monarchs la saison dernière et qu'en vertu des règlements de la QAHA il se devait d'obtenir son congé de cette équipe avant de s'aligner avec une autre du même circuit.

Bate-man a avoué avoir négligé de se conformer à ce règlement.

Le 6 janvier dernier à Québec, Alex McKellar, de Montréal, le président du circuit à huit clubs, a déclaré que les Ponsards avaient illégalement eu recours aux services du joueur de défense Ken Bate-man, dans leur victoire de 5-3 aux dépens des Monarchs, le 22 décembre, et dans celle de 6-3 remportée aux dépens du National, le lendemain.

McKellar a déclaré que Bate-man avait joué pour les Monarchs la saison dernière et qu'en vertu des règlements de la QAHA il se devait d'obtenir son congé de cette équipe avant de s'aligner avec une autre du même circuit.

Bate-man a avoué avoir négligé de se conformer à ce règlement.

Le 6 janvier dernier à Québec, Alex McKellar, de Montréal, le président du circuit à huit clubs, a déclaré que les Ponsards avaient illégalement eu recours aux services du joueur de défense Ken Bate-man, dans leur victoire de 5-3 aux dépens des Monarchs, le 22 décembre, et dans celle de 6-3 remportée aux dépens du National, le lendemain.

McKellar a déclaré que Bate-man avait joué pour les Monarchs la saison

DEPUIS DIX ANS

L'appareil judiciaire du Québec a subi de nombreux changements

QUÉBEC (PC). — L'appareil judiciaire de la province de Québec: code de procédure civile et tribunaux d'institution provinciale, a subi durant les 10 dernières années plus de changements, peut-être, que pendant tout le demi-siècle précédent.

En effet, deux nouveaux tribunaux ont été créés — bien que l'un d'eux n'ait pas été institué effectivement — cependant que la Cour de magistrat devenait le corps judiciaire le plus considérable dans la province.

Alors que l'on rognait ici et là la juridiction de la Cour supérieure du Québec, dans le but d'en alléger le fardeau, l'on a donné des pouvoirs quasi judiciaires à des commissions ou à des représentants du gouvernement.

Dans l'intervalle, l'on a confié à une commission présidée par l'ancien juge en chef Thibault Rinfret, de la Cour suprême du Canada, la tâche de faire la révision à grande échelle du volumineux code de procédure civile du Québec.

Nouveaux districts

De nouveaux districts judiciaires ont été créés; d'autres le seront probablement cette année, et il est possible que la Législature soit invitée à autoriser la nomination de nouveaux juges de la Cour supérieure qui siègeront dans les régions éloignées des grands centres urbains.

De plus, il est possible que la Cour d'appel de la province connaisse une certaine expansion en ce sens qu'elle serait appelée à siéger non seulement à Montréal et à Québec, comme à présent, mais également dans des régions en croissance comme celles de Chicoutimi, de Sherbrooke et de Trois-Rivières.

Ouvrage du procureur général

Tous ces changements sont l'œuvre du procureur général de la province: le premier ministre, M. Duplessis.

Certains d'entre eux ont soulevé de vives protestations, d'autres ont été accueillis avec satisfaction, et quelques-uns prêtent encore à controverse. De l'un de ces changements au moins, l'on a déclaré que l'esprit n'en était probablement pas conforme à la lettre.

Le dernier-né de ces changements, que l'Assemblée législative a approuvé mais qui n'a pas encore reçu la sanction royale lui donnant force de loi, prend la forme d'un amendement au code de procédure civile, amendement en vertu duquel les causes en usurpation de postes municipaux ou scolaires tombent sous la juridiction irrévocable de la Cour de magistrat.

Ce tribunal est le seul, dans la province, qui ait juridiction en matière civile et dont les juges soient nommés par le gouvernement provincial.

Décisions sans appel

Jusqu'à ce que l'amendement proposé soit entériné, les causes en usurpation de fonctions municipales ou scolaires continueront à s'instruire en Cour supérieure, tribunal dont les jugements peuvent être contestés jusqu'à devant la Cour suprême du Canada.

Toutefois l'amendement que le premier ministre a proposé à la Législature porte que la juridiction de la Cour de magistrat à l'égard de ces causes sera exclusive et qu'on ne pourra en appeler de ses décisions devant des tribunaux de deuxième ou troisième instance.

L'opposition publique

C'est de l'enceinte de l'Assemblée législative qu'est venue la seule opposition que l'on ait manifestée publiquement à la mesure. C'est du reste là, dans la majorité des cas, que s'est trouvée la seule source d'opposition publique.

Les libéraux, qui forment le petit groupe d'opposition dans une Assemblée que domine le parti de l'Union Nationale de M. Duplessis, ont jugé comme "fantastique" l'idée de rendre irrévocables les décisions de la Cour de magistrat dans ces causes.

Il faut éviter à tout prix, soutiennent-ils, la possibilité que l'erreur d'un juge ternisse à jamais la réputation d'un homme public.

Les libéraux ont la conviction qu'il est préférable de garder intact le droit d'appel que de mettre un homme innocent en danger d'être démis de ses fonctions publiques.

Les vues du procureur

M. Duplessis, de son côté, affirme que grâce au régime des appels, toute personne qui a usurpé un poste officiel peut continuer à l'occuper pendant deux ou même trois ans parfois, et continuer pendant ce temps à jongler avec les deniers publics. Il vaut mieux, croit-il, régler ces causes avec célérité.

Si le changement proposé ne donne pas les résultats souhaités, déclare-t-il enfin, il n'hésitera pas à inviter la Législature à le modifier de nouveau l'an prochain.

Les tribunaux du Québec

Les tribunaux d'institution provinciale, dans la province de Québec, sont, par ordre de préséance:

La Cour du banc de la reine, qui a juridiction de première instance dans les causes criminelles et qui, siégeant en qualité de Cour d'appel du Québec, a également juridiction d'appel; la Cour supérieure du Québec; la Cour de magistrat; la Cour des sessions de la paix et la Cour de bien-être social. Entre la Cour de magistrat et la Cour des sessions de la paix s'inscrivent ces tribunaux d'in-

stitution municipale que sont les Cours municipales. Le président d'une Cour de magistrat est un juge de district.

Les juges de la Cour supérieure, qui sont habilités à entendre des causes criminelles en Cour du banc de la reine, sont nommés et rétribués par le gouvernement fédéral, bien que les fonctions qu'ils occupent soient créées par le gouvernement provincial.

La Cour de magistrat

C'est en 1953, par voie de législation, que les changements judiciaires les plus importants avaient été effectués. On avait en effet abrogé la Cour de circuit du Québec, qui du reste était alors à l'agonie, et l'on avait confié à la Cour de magistrat des prérogatives nouvelles

et étendues, spécialement dans le domaine des affaires municipales et scolaires.

Avec l'approbation des autorités de la Cour d'appel et de la Cour supérieure, la juridiction de la Cour de magistrat avait été étendue à toutes les causes de première instance, en revendication ou en dédommagement, impliquant des montants d'argent jusqu'à concurrence de \$200. Le droit d'appel avait été révoqué dans les causes impliquant des sommes inférieures à \$400. Ces mesures soulageaient les tribunaux supérieurs de toutes les causes de moindre importance mais significatives aussi que les décisions prises à l'égard de plusieurs d'entre elles étaient irrévocables.

A quelques exceptions près, comme dans le cas des appels intéressant les cotisations de

l'impôt provincial sur le revenu, les décisions d'un juge de district sont sans appel, même dans les causes d'évaluation foncière impliquant des montants considérables.

L'impôt sur le revenu

Au début, les jugements dans les causes touchant l'impôt provincial sur le revenu étaient aussi irrévocables. Cependant, toutes les fois aux exhortations des libéraux, M. Duplessis établit un régime d'appel que sanctionna l'approbation générale.

Les appels, en matière d'impôt provincial, peuvent être interjetés devant trois juges formant un tribunal de dernière instance.

La Cour de magistrat possède une juridiction sans appel dans de nombreux domaines relatifs notamment à l'application de la loi électorale ou à l'élection des représentants municipaux et des commissaires d'école.

Double objectif

L'objectif poursuivi, comme l'a fréquemment souligné M. Duplessis, est double:

1. Donner à un tribunal dont les juges sont nommés par le ministère provincial, en l'occur-

rence la Cour de magistrat, juridiction dans les causes qui ressortissent directement à la Législature du Québec.

2. Alléger de ce poids croissant le fardeau de la Cour supérieure, dont les rôles ont atteint ces dernières années un point d'engorgement tel que les juges en chef comme les procureurs les plus éminents ont réclamé des remèdes draconiens.

Certains des changements adoptés ont atteint certains des principes pérennes du code de procédure civile. Tout récemment encore, un éminent avocat libéral s'est trouvé fortement embarrassé, dans l'Assemblée législative, lorsque M. Duplessis lui rappela qu'on avait modifié cet article du code qu'il venait de présenter comme étant, aux yeux des professeurs de droit de la Vieille Capitale, un article-clef.

Mesure désavouée

La mesure la plus controversée peut-être est celle par voie de laquelle M. Duplessis a rendu irrévocables les décisions de la Commission de relations ouvrières de la province.

Dans ce cas particulier, certains juges de la Cour supérieure ont simplement désavoué la mesure, déclarant que l'esprit

ASSOCIATION PROGRESSIVE

Un petit coin du Portugal à Montréal...

Un petit coin du Portugal à Montréal, voilà ce qu'il est particulièrement sympathique de découvrir surtout par une froide journée comme celle de dimanche dernier. Avec un peu d'imagination, on croirait se retrouver sur les rives du Douro ou du Tage: costumes colorés, rythmes enlevants, vin de Porto, et une joyeuse foule portugaise.

Au 2^e ouest de la rue Sherbrooke, l'Association des Portugais du Canada célébrait le deuxième anniversaire de sa fondation par une manifestation des plus réussies. On sait que depuis environ cinq ans, un certain nombre de Portugais ont émigré au Canada: ils sont présentement près de deux mil-

le dans la région de Montréal. Leur association — l'une des plus vivantes des sociétés étrangères de notre ville — groupe environ 500 membres.

Que veut l'Association? Regrouper le plus grand nombre possible des Portugais fixés à Montréal ainsi que de Canadiens amis du Portugal, afin de faciliter aux premiers leur intégration à la vie canadienne, puis secondar la connaissance de la langue, de la culture, des traditions portugaises. Depuis quelques mois, l'Association possède un local fort gentiment aménagé où ses membres peuvent se rendre tous les soirs, pour des fins récréatives mais aussi pour des fins éducatives: des cours de français, d'anglais, de portugais sont offerts. Une fois le mois, on organise une fête populaire.

Il va de soi que celle de dimanche dernier avait un éclat particulier. Pour marquer le deuxième anniversaire, on avait

préparé un spectacle de folklore portugais de toute première qualité. Dans de brèves allocutions, le président, Guilherme Manóas et le secrétaire général, Tavares Bello ont rappelé les objectifs de la jeune association et les réalisations déjà inscrites à son actif. Parmi les personnalités présentes, on remarquait le consul du Portugal à Montréal, M. Silva Nogueira, M. McNeil, surintendant des services régionaux de l'immigration canadienne, M. et Mme J.-L. Grignon, le R. P. Emilian Messier, S.J., M. J.-C. Doré, du service de la citoyenneté, etc.

Pour compléter les informations qu'il nous donnait sur le "problème des lions" en Afrique Noire, ("L'AFRIQUE ET MES AMIS", Julliard), Pierre Ichac est reparti en expédition. Il parcourra le Tchad, l'Oubangui, l'A.E.F., etc., pendant six mois et espère nous en rapporter un nouvel ouvrage: "LION, MON FRERE".

HEURES D'AFFAIRES: 9h.50 à 5h.30 — Ouverts le vendredi jusqu'à 9h. — le samedi 5h.30

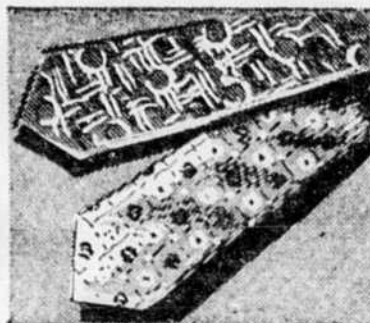


1.00 la paire (1.50)

SOCQUETTES 3/4

Laine renforcée nylon, importation anglaise. BRUN, GRIS, BLEU, ROUGE VIN, MARINE. — Pour hommes, jeunes gens, pointures 10 à 12.

REZ-DE-CHAUSSEE (430)

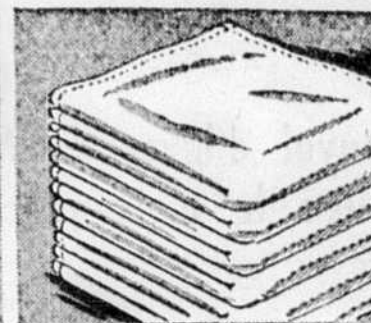


1.00 ch. (1.50 - 2.00)

CRAVATES VARIEES

Solde de notre stock de cravates en soie, laine, coton - soie. Bout ordinaire et bout carré. Teintes diverses. En spécial mardi seulement.

REZ-DE-CHAUSSEE (520)



5 pour 1.00

MOUCHOIRS 17" x 17"

Ord. 35 ch. Pure toile d'Irlande d'un blanc neige. Bordure à jours 3/8. — Faites provision.

REZ-DE-CHAUSSEE (620)

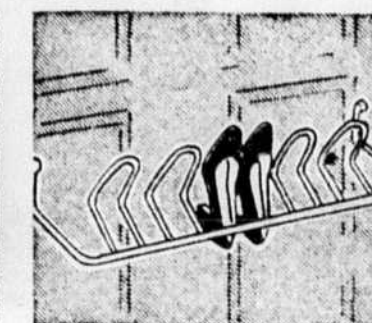


1.00 ch. (2.45 - 2.95 - 3.50)

CASQUETTES

Pour hommes, jeunes gens, collégiens. Solde de notre stock courant de casquettes pour le sport, le travail, le voyage. Pointures 6 1/2 à 7 1/2.

REZ-DE-CHAUSSEE (650)

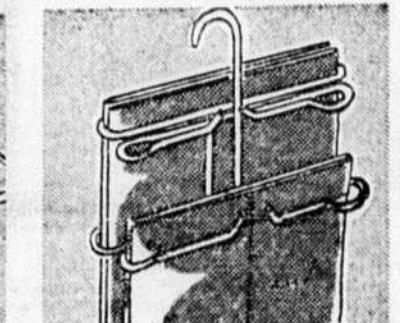


1.00 (1.29)

PORTE-SOULIERS

Métal plaqué chrome. Se visse à une porte.

MEZZANINE (235)



1.00 (1.20)

POUR PANTALONS

Pour hommes ou dames, pour suspendre 4 pantalons sur un seul support. Métal nickelé.

MEZZANINE (235)



Commandes téléphoniques acceptées

à un dollar

Plateau 5151 — Local 300

chez dupuis

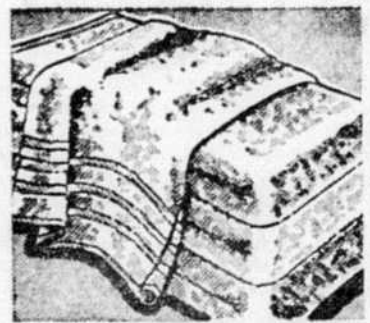


1.00 (1.29)

EN CAOUTCHOUC

Gratte-pieds 12x23 po. tout noir ou noir combiné de couleurs. Très forts, faits de pièces de pneus.

SEIZIEME (730)

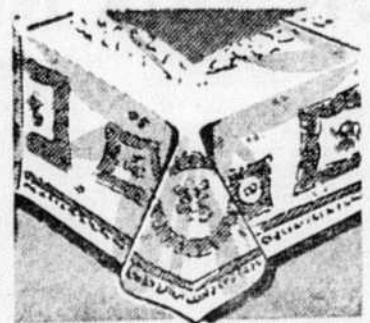


3 pour 1.00

SERVIETTES 15" x 26"

Ord. 50 ch. Ratine spongieuse. Coloris: BLEU, ROSE PALE, VIEUX ROSE, VERT PALE.

TROISIEME (140)



1.00 (1.59)

NAPPES 48" x 48"

Fleurs imprimés ROSE, BLEU, ROUGE, VERT, JAUNE sur fond blanc en coton.

TROISIEME (140)



1.00 (1.49)

GRILLE-PAIN JOUET

Pour fillettes. Tout métal, mécanisme à détente faisant remonter les toasts en 20 secondes. Tout comme celui de maman. Dim. 7 1/2 x 4 1/2 x 5 1/2.

QUATRIEME (910)



1.00 (1.29)

AUTOMOBILES

Jouet pour garçons. Carrosserie métal, pneus caoutchouc. Fonctionnement sur pile sèche.

QUATRIEME (510)

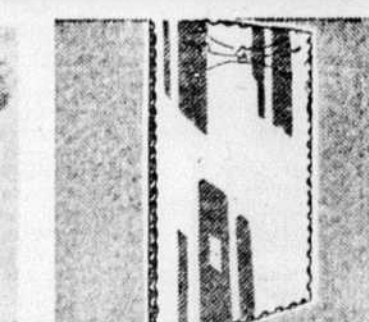


1.00 (1.98)

POUPEE INCASSABLE

Tout en VINYL lavable. Cheveux enracinés. Corps, bras, jambes en caoutchouc Latex. Habillée d'un gai pyjama.

QUATRIEME (510)



1.00 (1.69)

MIROIRS 10" x 16"

En cristal, rosettes de métal, crochet de suspension au dos.

SEIZIEME (810)



6 pour 1.00

AMPOULES

25-60-60 Watts, fabrication canadienne. Garantie 1000 heures env. Verre dépoli. (ord. 22 ch.)

TROISIEME (250)



1.00 (1.50)

6 VERRES 12 oz.

Verre clair, filet large et bordure or. En série de 6.

TROISIEME (140)

dupuis *Theraps*
limitée
RAYMOND DUPUIS, président

865 est, rue Ste-Catherine — Montréal